91-05702/

SUMMARY REPORT OF CONSULTATION

ON INTERNATIONAL STUDENTS

JUNE 12, 1989

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Policy and Analysis
and Liaison
Education Support
Secretary of State
October 1989

BIBLIOTHÈQUE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA
NOV 1 6 1990
LIBRARY
DEPARTMENT OF THE SECRETARY
OF STATE OF CANADA

SUMMARY REPORT OF CONSULTATION ON INTERNATIONAL STUDENTS, JUNE 12, 1989

OPENING REMARKS BY THE CHAIRPERSON

- Stewart Goodings, Assistant Under Secretary of State, Education Support, opened the meeting by welcoming the participants (list of participants found in Annex 1). He noted the presence of Gerald J. McCarthy from Nova Scotia and Art Hamilton from British Columbia, as well as Sheila Molloy from the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC).

- Mr. Goodings then provided a brief overview of the events that led to the third consultation:

  - the fall 1987 request, by the then Secretary of State, the Honourable David Crombie, for a report on international students;

  - the first consultation on international students in December 1987, at which non-governmental organizations gave their views on federal and provincial policies and programs affecting international students; and

  - the second consultation in June 1988, at which federal representatives explained recent changes to federal policies and programs and representatives from non-governmental organizations and the private sector expressed their views on these changes.

- Mr. Goodings explained that the goal of the third consultation was to examine the progress achieved to date and to consider other changes that could be made.

- Mr. Goodings then asked each of those present to briefly describe their activities related to international students during the past year and to indicate any issues that they would like to see added to the agenda.

ROUND TABLE

- During the round table, participants raised several concerns. The following four items were added to the agenda:

  - how to assist Chinese students and academics presently in Canada;

  - recognition of foreign studies and diplomas;

- services offered to international students before they arrive, while they are here and after they leave; and

- differential tuition fees.

During their interventions, several participants noted activities, initiatives or publications of general interest, including:

- "Commonwealth Student Flows in an International Perspective: Update and Model for Future Monitoring" by George Tillman for the Commonwealth Secretariat;

- "International Students in Canada: A Bibliography of Recent Published and Unpublished Sources with a Bibliographical Essay" by the Canadian Higher Education Research Network;

- International Student Participation in Canadian Education, 1987 by Statistics Canada;

- The National Report on International Students in Canada, 1988 by the Canadian Bureau for International Education (CBIE);

- "Charter for Foreign Students: A Policy Statement of the Canadian Association of University Teachers (CAUT)". (See draft document in Annex 2. The CAUT would welcome comments on that document.);

- A Japanese publishing house has recently published a guide book on education in Canada for Japanese students considering study in Canada;

- Revenue Canada expects to publish an income tax guide for international students in early 1990;

- The Queen's University data base "Work, Study, Travel Abroad" was transferred to the CBIE, which received the support of the Canadian International Development Agency (CIDA) to enhance it for national distribution;

- The analysis of the data gathered for the study undertaken by the International Centre at Queen's University on services offered to international students in Ontario universities is not yet completed. However, the initial results indicate that these services are still peripheral to the operations of the universities;

- The World University Service of Canada (WUSC) has developed a training module for its employees dealing with international students and professionals. This module covers, among other things, identifying the needs of these students and professionals, evaluating them during their stay in Canada and following up on them after they have returned home; and

- The Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada (NSERC) has begun a new international fellowship program for foreign doctoral graduates in the natural sciences or engineering who wish to spend two years conducting research at a Canadian university. (See Annex 3.)

THE 1988 SURVEY ON INTERNATIONAL STUDENTS IN CANADIAN UNIVERSITIES

- The Canadian Bureau for International Education, with the support of Secretary of State, carried out a survey on the attitudes of international students in a sample of 20 Canadian universities and produced a report entitled, "The 1988 Survey of International Students in Canadian Universities".

- Professor John de Vries from Carleton University, after briefly describing the methods used in the survey, listed the key findings:

  - International students come to study in Canada mainly because of limited opportunities for university study in their home countries;

  - They are generally satisfied with their stay in Canada;

  - Parents, other family members and savings are the most common sources of income for international students;

  - The average international student spent approximately $11,000 in Canada in 1987-88;

  - International students are more likely to be male than female; and

  - The main problems encountered by the students were work restrictions, differential tuition fees and obtaining information on Canadian universities. Some international students reported certain difficulties with Canadian immigration officials both in their home country and at the point of entry.

- In closing, Professor de Vries stated that additional research should be conducted both on potential international students and on those who have returned to their home countries. He also said that research should be carried out on international students at the college level.

- Those present then discussed the effects of differential tuition fees as well as ways to increase female participation.

CHANGES TO WORK PERMITS AND UNEMPLOYMENT INSURANCE POLICIES - UPDATE

- Gerry Cavanaugh from Employment and Immigration Canada explained that his department is currently conducting a study on the results of the relaxation of the employment rules, over a year ago, for international students and their spouses. The department was also taking into consideration observations received to date and invited participants to express their opinions if they had not already done so.

- Mr. Cavanaugh said that special measures would be applied to facilitate access to employment for Chinese students whose income was interrupted or affected by the turmoil in their native country.

- Julie Zahoruk Tanner, also from Employment and Immigration, stated that recent changes to the Unemployment Insurance Program enable international students to claim benefits on the same basis as Canadian students. Like all claimants, international students must be evaluated individually according to their availability for work in a specific labour market.

- The participants raised the following issues:

  - the possibility of replacing the temporary work permits that enable international students to work on campus with a single permit allowing them to take a series of jobs during their period of study;

  - allowing international students to work in Canada for more than 12 months after receiving their diploma or degree so that they can acquire additional work experience;

  - the difficulties faced by international students wishing to enrol in training or co-operative education programs;

  - allowing non-spousal dependents of international students who are taking high school courses to work on campus;

  - the variations in employment rules for international students which are applied by the various sponsoring Canadian organizations; and

  - international students in Ontario who are allowed to work off campus in entry-level positions in the tourist industry under a simplified validation process.

- Following the Consultation on June 12, Mr. Goodings wrote to Mr. André Juneau, Director General, Immigration Policy Branch, Employment and Immigration to make him aware of these issues. Annex 4 contains a copy of this exchange of correspondence.

PRESENTATION OF THE FILM "FAVOURABLE EXCHANGE"

- The participants viewed this film, which is aimed at making the public more aware of the importance of the presence of international students in Canada. The film was produced by the Canadian Bureau for International Education and co-sponsored by the Canadian International Development Agency, Secretary of State, the Department of External Affairs and Employment and Immigration Canada. It will soon be available in French.

MARKETING PLAN FOR CANADIAN EDUCATIONAL SERVICES ABROAD

- Guy Leclaire from Industry, Science and Technology Canada, explained that his department was involved in several activities related to international education. It has published Industry Profile - Commercial Education and Training Services and, along with the Department of External Affairs, was developing a marketing plan to raise the profile of Canadian educational services abroad. Part of this plan is aimed at potential international students. To ensure that the plan takes the institutional capacity of our post-secondary institutions into account, the Department of External Affairs was sponsoring two studies carried out by the AUCC and the ACCC to determine this capacity. In addition, a consultant, Mr. Barry Turner, had been hired to hold consultations across the country to ensure that the marketing plan meets the needs of industry, non-governmental organizations and educational institutions.

- The subject of the marketing strategy triggered an animated discussion among participants. Issues discussed included the various aspects that a marketing plan should cover, the consultation process for developing the plan and the need for federal-provincial and institutional collaboration. The discussion illustrated the complexity of the issue and the diversity of the interests at play.

INFORMATION FOR INTERNATIONAL STUDENTS

- A brief presentation was made by Kim Bartlett, a consultant hired by four non-governmental organizations to carry out a study on how requests for information from potential international students are handled by governments, educational institutions and the non-governmental organizations. The four organizations are the Association of Universities and Colleges Canada, the Association of Canadian Community Colleges, the Canadian Bureau for International Education and the World University Service of Canada. The funds required for this project were supplied by Secretary of State.

- Ms. Bartlett explained her work plan. She was to carry out a review and analysis of Canadian information currently available to potential international students and the mechanisms through which this information is distributed. She will examine what is being done in this area in the other main host countries, and make recommendations to improve the information given to potential international students. The study, which began on June 1, is to be completed in late 1989.

OTHER TOPICS OF DISCUSSION

Chinese Students and Academics

- In light of the crisis in the People's Republic of China, the Canadian government has taken steps to help Chinese students and academics now in Canada. The Secretary of State for External Affairs, the Right Honourable Joe Clark, has stated that the federal government will be sympathetic to any requests from Chinese students for extending their stay until calm returns to their homeland. He has taken measures to ensure that those who feel they would be in danger will not be forced to return to China.

- The participants asked several questions: Would the conditions Chinese students must meet to access the labour market be relaxed? Would their residence permits be extended? Would emergency funds be available? What would happen to foreign fellows who are not registered as students and who, despite having a student authorization, are not entitled to a work permit? How would the measures taken be implemented? What would happen to students in China who were supposed to come to Canada to study in the fall? (See the previously mentioned correspondence between Mr. Goodings and Mr. Juneau of Employment and Immigration for responses to some of these questions.)

- The participants wanted the federal government to indicate as quickly as possible the special measures it would be taking with respect to Chinese students and academics. Some participants suggested that a permanent national mechanism should be established to help international students in Canada when a crisis occurs in their country of origin.

NOTE:

Following the June 12 consultation, the federal government announced several measures with regard to our relations with the People's Republic of China. (See the June 30 Statement and News Releases by the Honourable Joe Clark, Secretary of State for External Affairs, contained in Annex 5.)

Of special importance to Chinese students and scholars already in Canada was the establishment, through the Canadian International Development Agency, of an assistance program of up to $1.5 million.

Through this program, a National Coordination Office has been established under the auspices of the Canadian Bureau for International Education in partnership with the Chinese Canadian National Council. The Office will provide a 24-hour telephone hot line, information counselling, assistance with academic and job placement and mobilization of the Canadian public to assist in the effort. The budget for the office will be up to $1 million. In addition, the National Coordination Office will have up to $300,000 for an emergency fund to provide direct financial assistance to Chinese students and academics in Canada.

Recognition of Foreign Studies and Diplomas

- The participants generally agree that given our current knowledge of foreign educational systems it is sometimes very difficult to evaluate the academic credentials, studies and diplomas of international students and immigrants.

- There was criticism of the fact that Canada has not yet ratified the Unesco Convention on Studies, Degrees and Diplomas Concerning Higher Education in the States Belonging to the Europe Region and that a national commission has not yet been established. (Note: The creation of the Commission was announced on September 26, 1989. See Annex 6.)

- Some participants pointed out that current efforts in this area are done on a project-by-project basis and that the organizations concerned have no reliable source of funding. It was noted that the Association of Registrars of Universities and Colleges of Canada (ARUCC) had to withdraw from the Projects for International Education Research (PIER) in the United States because of a lack of funds. The Association of Universities and Colleges of Canada is wondering if it will be able to obtain the support it needs to take part in the TRACE (Trans Regional Academic Mobility and Credential Evaluation) project, which is designed to establish an international computerized data base to allow for access to information on educational systems and institutions in several countries.

- Mr. Goodings stated that the question of the recognition of studies and diplomas will be placed on the agenda of the next consultation on international students organized by Secretary of State.

Services to International Students

- The participants raised, among other things, the need to improve services offered to international students, provide appropriate training for those who deal with international students (this does not apply only to educational institutions), and ensure better co-ordination among the various organizations that sponsor international students so variations in their assistance will not create different categories of students.

- The next step could be, according to some participants, to bring a number of international students from different countries together for a discussion on the quality of the services they receive.

CONCLUSION

- Because of the late hour, Mr. Goodings ended the meeting at 5:00 p.m., even though some of the agenda items had not been discussed in detail. He thanked the participants and said he hoped to hold similar meetings in the future.

PARTICIPANTS AT JUNE 12, 1989
CONSULTATION ON INTERNATIONAL STUDENTS

ANNEX 1

Mr. Jerry Cavanaugh
Program Development Officer
Immigration Policy Branch
Employment and Immigration Canada
Place du Portage, Phase IV
9th Floor, Section G1
Hull, Quebec K1A OJ9
(819) 953-9083

Ms. Jane Arnold
Chairman
Canadian Federation of Students
300-126 York Street
Ottawa, Ontario K1N 5T5
(613) 232-7394

Ms. Kim Bartlett
Educational Consultant
3504, Parc Avenue, #401
Montreal, Quebec H2X 2H7
(514) 844-7021

Ms. Janet Bax
Director
Academic Relations Division
External Affairs Canada
Lester B. Pearson Building, 125 Sussex
Ottawa, Ontario K1A OG2
(613) 996-4551

Ms. Lorraine Belisle
Director of Institution and Students Services
Canadian Bureau for International Education
85 Albert Street, Room 1400
Ottawa, Ontario K1P 6A4
(613) 237-4820

Monsieur Pierre Bergeron
Directeur des services personnels
aux étudiants
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
(819) 376-5014

Dr. John Berry
Director
International Division
Association of Universities
and Colleges of Canada
151 Slater Street
Ottawa, Ontario K1P 5N1
(613) 563-1236

Mr. Desmond Bevis
Director of Admissions
University of Manitoba
Vice President (International Relations)
Association of Registrars of the
Universities and Colleges of Canada
424J University Centre
Winnipeg, Manitoba R3T 2N2
(204) 474-8810

Mr. Richard Bourgon
Program Agent
Intergovernmental and
International Affairs Branch
Health and Welfare Canada
Jeanne Mance Building, Tunney Pasture
Ottawa, Ontario K1A OK9
(613) 957-7310

Ms. Terry Anne Boyles
Director
National Services
Association of Canadian Community Colleges
110 Eglinton Avenue West, 2nd Floor
Toronto, Ontario M4R 1A3
(416) 489-5925

Ms. Nicole Bruneau
Senior Policy Analyst
Policy and Analysis Directorate
Education Support
Department of the Secretary
of State of Canada
Room 10A7, 25 Eddy Street
Ottawa, Ontario K1A 0M5
(819) 994-5672

Monsieur Daniel Brière
Conseiller, Éducation internationale
Bureau de la coopération internationale
Université de Montréal
2900, boulevard Édouard Montpetit
Pièce E-409, Pavillon principal
C.P. 6128, surcursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3J7
(514) 343-6555

Mr. Paul Brennan
Director
Education and Training Programmes
World University Service of Canada
1404 Scott Street
Ottawa, Ontario K1Y 4M8
(613) 725-3121

Ms. Teresa Brychcy
Director
Scholarships and Fellowships Programs
Natural Sciences and Engineering
Research Council
200 Kent Street, Room 427, 4th Floor
Ottawa, Ontario K1A 1H5
(613) 995-5521

Mr. Nigel Chippindale
Acting Director General
Policy, Analysis and Liaison
Education Support
Department of the Secretary
of State of Canada
Room 10A14, 25 Eddy Street
Ottawa, Ontario K1A 0M5
(819) 994-3250

Monsieur Jeff Begley-Lassard
Association nationale des étudiants et
des étudiantes du Québec
1581, rue Dufresne
Montréal (Québec) H2K 3J6
(514) 526-5449

Monsieur Jacques Dahan
Registraire
Collège Français
185 ouest, rue Fairmount
Montréal (Québec) H2T 2M6
(514) 495-2581

Professor John de Vries
Chairman
Department of Sociology and Anthropology
Carleton University
Room B750, Loeb Building
Ottawa, Ontario K1S 5B6
(613) 788-2583

Ms. Eva Egron-Polak
Assistant Director
International Division
Association of Universities and
Colleges of Canada
151 Slater Street
Ottawa, Ontario K1P 5N1
(613) 563-1236

Mr. Jim Fox
Executive Director
Canadian Bureau for International Education
85 Albert Street, Suite 1400
Ottawa, Ontario K1P 6A4
(613) 237-4820

Ms. Moraa Gesicho
International Students Commissioner
Canadian Federation of Students
780 Montgomery Street
Fredericton, New Brunswick E3B 2Y1
(506) 455-9337 (506) 453-4955

Mr. Gerry Godsoe
Senior Policy Analyst
Policy and Analysis Directorate
Education Support
Department of the Secretary
of State of Canada
Room 10H28, 25 Eddy Street
Ottawa, Ontario K1A 0M5
(819) 994-1754

Mr. Stewart Goodings
Assistant Under Secretary of State
Education Support
Department of the Secretary
of State of Canada
Room 12B3, 25 Eddy Street
Ottawa, Ontario K1A 0M5
(819) 994-2284

Mr. Art Hamilton
Manager International Education
Ministry of Advanced Education
and Job Training
818 Broughton Street
Victoria, British Columbia V8V 1X4
(604) 387-6271

Mr. Joe Hartwick
Non-Resident Taxation Division
Revenu Canada Taxation
360 Laurier Avenue West, Room 200C
Ottawa, Ontario K2P 2J8
(613) 954-8457

Mr. Paul Hitschfeld
Director
Technical Co-operation
Social Development and
Human Resources Division
Professional Services Branch
Canadian International Development Agency
200 Promenade du Portage
Hull, Quebec K1A OG4
(819) 997-1197

Dr. Kenneth R. Hughes
Dean, Faculty of Graduate Studies
University of Manitoba
President, Canadian Association
of Graduate Schools
Room 500, University Centre
Winnipeg, Manitoba R3T 2N2
(204) 474-9887

Mr. Gilles Jasmin
Chief, Education Research and Statistics Section
A/Director, International Liaison
Policy, Analysis and Liaison
Education Support
Department of the Secretary
of State of Canada
Room 10H19, 25 Eddy Street
Ottawa, Ontario K1A 0M5
(819) 994-5568

Dr. Noël Kinsella
Associate Under Secretary of State
Department of the Secretary
of State of Canada
Room 12G44, 25 Eddy Street
Ottawa, Ontario K1A 0M5
(819) 953-8042

Mr. Guy Leclaire
Manager
Commercial Services Industries Division
Business Services Division
Industry, Science and Technology Canada
235 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A OH5
(613) 954-2949

Dr. Mary Jo Lynch
International Education Conferences
Academic Relations Division
External Affairs Canada
Lester B. Pearson Building, 125 Sussex
Ottawa, Ontario K1A OG2
(613) 992-6287

Mr. Greg Marcotte
Rector of Admissions
Ontario Universities Application Centre
90 Woodlawn Road West
P.O. Box 1328
Guelph, Ontario N1H 7P4
(519) 823-1530

Mr. Luc Martin
International Relations Counsellor
Conference of Rectors and Principals
of Quebec Universities
Place du Parc
300 Léo Parizeau Street, Suite 1200
Montreal, Quebec H2W 2N1
(514) 288-8524

Mr. Gerald J. McCarthy
Chairman
Nova Scotia Council on Higher Education
1701 Hollis Street
Halifax, Nova Scotia B3J 3B7
(902) 424-6992

Ms. Sheila Molloy
International Desk Officer
Council of Ministers of Education, Canada
Suite 5-200, 252 Bloor Street West
Toronto, Ontario M5S 1V5
(416) 964-2551

Ms. Judith Moses
Director General
Youth Affairs
Employment and Immigration Canada
Place du Portage, Phase IV, 3rd Floor
140 Promenade du Portage
Hull, Quebec K1A OJ9
(819) 997-6406

Mr. Mongi Mouelhi
Senior Analyst
Postsecondary Education Section
Education, Culture and Tourism Division
Statistics Canada
R. H. Coats Building
16th Floor, Section "C"
Ottawa, Ontario K1A 0T6
(613) 951-1537

Ms. Elizabeth Paterson
Director
International Student Centre
University of Toronto
33 St. George Street
Toronto, Ontario M5S 2E3
(416) 978-2184

Ms. Simone Pépin
Program Officer
Assessing Program Section
Non-Resident Taxation Division
Revenu Canada Taxation
360 Laurier Avenue West, Room 200C
Ottawa, Ontario K2P 2J8
(613) 952-7184

Mr. Gordon Scott
SALASAN
Suite 101, 11 Evergreen Place
Winnipeg, Manitoba R3L 2T9
(204) 452-5664

Mr. Jack Sinnott
Acting Director
International Centre
Queen's University
John Deutsch University Centre, Room 117
Kingston, Ontario K7L 3N6
(613) 545-2604

Mr. Tim Stutt
Relations with Governments Officer
Canadian Association of University Teachers
294 Albert Street, Suite 308
Ottawa, Ontario K1P 6E6
(613) 237-6885

Ms. Renate Schoep
Consultant - Education and Training
ARA Consultants
102 Bloor Street West, 9th Floor
Toronto, Ontario M5S 1M8
(416) 961-1474

Ms. Pamela Smith
President
Canadian Association of
University Teachers
Room 308, Classroom Building
Sample Survey
University of Regina
Regina, Saskatchewan S4S 0A2
(306) 585-4764

Mr. Todd Smith
Executive Officer
Canadian Federation of Students
300-126 York Street
Ottawa, Ontario K1N 5T5
(613) 232-7394

Mr. Colin Stewart
Executive Assistant
Planning and Research
Canadian Bureau for International Education
85 Albert Street, 14th Floor
Ottawa, Ontario K1P 6A4
(613) 237-4820

Mr. George Tillman
George Tillman Consulting
162 Belmont Avenue
Ottawa, Ontario K1S 0V5
(613) 232-3362

Mr. Ayman Yassini
Director
Policy and Corporate Affairs
World University Service of Canada
1404 Scott Street
Ottawa, Ontario K1Y 4M8
(613) 725-3121

Ms. Julie Zahoruk Tanner
Chief Ancillary Policies and Programs
Benefit Entitlement Directorate
Insurance Policy
Employment and Immigration Canada
Place du Portage, Phase IV, 11th Floor
Hull, Quebec K1A 0J9
(819) 997-8608

caut acpu
canadian association of university teachers
association canadienne des professeurs d'université

ANNEX 2

294 rue Albert St., Suite 308, Ottawa, Ontario, K1P 6E6 • (613) 237-6885
FAX (613) 237-2105

Charter for Foreign Students

A policy statement of the Canadian Association of University Teachers

1
General Principles

In order to promote the following goals, university professors in general and CAUT in particular, should be actively interested in the welcome given to foreign students in Canadian universities:

1.1
To promote international understanding and goodwill, whether among professors, students or support staff as well as the foreign students themselves; the university community should show its concern by being generous hosts and by making foreign students full participants in the university community and in Canadian society.

1.2
To meet the moral responsibility of the university to assist in the process of international development.

1.3
To bring perspectives to research and to teaching from other parts of the world.

1.4
To provide Canadian students with the opportunity to interact with students from other countries so that they become more aware of other cultures and of international issues.

1.5
To provide quality education for foreign students enrolled in the university.

2
Policies and Procedures

In order to meet these objectives there must be federal, provincial and local cooperation, especially by the academic staff, in terms of recruitment, welcome, services, and the efforts to integrate foreign students into the community. These general conditions are:

2.1
Recruitment. Neither the university nor the faculty should recruit foreign students unless the university can guarantee admission to a quality educational program. The university should provide accurate and realistic information to all foreign students on tuition, living costs, climate, immigration regulations, language requirements, academic expectations particularly in terms of course loads, essay writing, exams, and laboratories, orientation services, as well as social, pyschological, medical and academic support. These regulations and services should be explained in clear, non-bureaucratic language, preferably in a publication designed for foreign students. The university should work with foreign students to ensure that there is a coherent and useful program for them in the institution. It should not use foreign students simply to top up the number of students in periods of enrolment decline nor to get cheap research assistants. It should also refrain from overselling its programs.

2.2
The realisation of these goals requires a combined effort of the responsible government departments, university institutions and their administrators, faculty and student organizations as well as the local communities in university towns. According to circumstance, the involvement of the academic staff may take place in national or provincial associations or through faculty representations on the various committees and boards of the university, or in their faculties, departments, classes and seminars.

3
At the national level

At the national level CAUT should be involved with the relevant government departments:

3.1
To ensure that the recruitment of foreign students is in conformity with the principles of this Charter.

3.2
To be formally represented on the federal bodies which establish the rules, whether in terms of numbers, qualifications, or other conditions, of those who will be admitted to Canada as foreign students, and to make representations on such policies and on other federal policies which affect foreign students such as permission to work, UIC, pensions, and the like.

3.3
To work with those national bodies whose function is to assist foreign students.

4
At the provincial level

At the provincial level, CAUT recommends to the provincial federations:

4.1
To work with CAUT at the national level as partners in regard to national foreign student policy.

4.2
To lobby provincially to ensure that foreign students have access to provincial services such as the health care system of the province on the same terms as Canadian students, and that they are treated justly in terms of labour regulations; in general, to promote the welfare of foreign students within the jurisdiction of the province.

5
At the local level

5.1
Each university should recognize the authority it has in terms of recruitment, the determination of quotas, and the establishment or non-establishment of reasonable conditions of welcome for foreign students.

5.2
The members of CAUT should have an active and effective presence in all university bodies that make decisions concerning foreign students.

5.3
In particular, those academic staff who are elected or appointed as representatives on councils, committees, senates or general faculty councils, etc. should ensure that the university provides the following services:

(a) Basic information prior to departure for Canada to assist in preparation for arrival.

(b) Arrangements for airport or train reception; surveys indicate that this has a high priority with foreign students.

(c) Orientation programs; these need vigorous advertising, consultation with continuing foreign students, and good planning.

(d) Assistance with immigration procedures.

(e) Emergency financial assistance.

(f) Assistance with preparation for returning to their home countries.

(g) Student advice and counselling.

5.4
In larger universities there should be a full-time foreign student advisor paid a salary sufficient to attract quality persons to the job. In small universities this function may have to be provided part-time by an academic staff member who should receive reasonable support services and load reduction.

5.5
The university should actively encourage friendship and interaction among foreign and Canadian students through the support of international student centres where the numbers warrant such bodies and other international programs.

5.6
Similar arrangements should be made to ensure that the spouses and children of foreign students are also made welcome in Canada and that spouses have accurate information on the possibility of working in this country.

5.7
The university administration should provide faculty with the resources and professional development opportunities to assist international students to adjust to the Canadian classroom. Faculty should be informed of the educational backgrounds of foreign students in their classes. They should also be informed of any language problems and of any likely lack of experience in the use of common equipment such as computers or laboratory equipment and what the university is doing to remedy these problems. At the beginning of the academic year, the university should organize seminars for the faculty with foreign students in their classes to review special requirements and problems.

5.8
The university should recognize the special needs of foreign graduate students, particularly those without significant financial means, and assist where practical in terms of removing barriers and in the typing or word-processing of the thesis.

5.9
The university should ensure that co-operative programs are fully open to students who enroll in them. The federal immigration department places no barrier to such students for the work portion of the co-operative program. Universities should not themselves place barriers but, if they do, they should not admit foreign students to the program.

5.10
The university should lobby provincial governments to eliminate health charges for foreign students. Such students and their spouses and children should be fully integrated into the provincial health plan on an equal status with Canadian students.

5.11
The university community should ensure that foreign students are not exploited. In particular the University itself should not exploit foreign students. Such students may now be hired at the university. They should be paid at the same rate as Canadians for the job. Academic staff members should not exploit foreign students as unpaid researchers or teaching assistants or for other jobs inside or outside the university. Foreign students should have an avenue to air grievances and problems, in the first instance through the foreign student advisor but with some assurance that the upper echelons of the university will listen to valid complaints.

5.12
The university should encourage foreign graduates to be active alumni(ae) who will continue to maintain their relationship with the university.

6
Student involvement

At the national, provincial or local level, when academic staff sit on student bodies as advisors or in other capacities, they should encourage the following objectives and conditions:

6.1
That student associations take an active interest in welcoming foreign students and helping them to integrate into the community whether through buddy systems, securing housing with Canadian families or the like.

6.2
That student associations take an active and practical interest in the integration of foreign students in the local community, and defend their interests, whether before municipal, university or other authorities in regard to housing, recreation services, cultural services, community attitudes, availability of basic restaurant, hair dressing and other services. In particular students and faculty should work together to eliminate discrimination against foreign students.

6.3
That student associations lobby the appropriate authorities to deal with such problems.

6.4
Faculty should work with student bodies where pratical and where they are invited to do so to realize the above goals. Faculty can also raise these issues as members of senates or general faculty councils or as representatives on councils responsible for student services.

7
In the classroom and the department

Members of CAUT should ensure that the teaching climate, the structure of courses, the rapport between students under their supervision, the documentation available to students and the content of courses all contribute:

7.1
To ensure a large and visible place for the social realities, needs and particular perspectives of foreign students, to respect the cultures, practices, and customs of the countries from which they come, and in general to be sensitive to the wider context and concerns of these students which reach beyond the normal preoccupations of local students.

7.2
To encourage Canadian students in their classes to understand these different realities by promoting discussion and integrating such questions into their teaching and analysis of the human condition.

7.3
To recognize the special needs of foreign students, particularly those that arise from unfamiliarity with Canadian academic ways and to try to ensure that foreign students understand Canadian academic customs and receive the maximum benefit from their courses.

7.4
To recognize, where the foreign student so wishes and where it is appropriate, that the student should be able to work on projects related to the goals of his or her society even if this means re-directing the student to other professors for particular projects.

7.5
The members of CAUT, involved in welcoming and in the education of foreign students, should not content themselves simply to giving good advice to governments, university administrations and student bodies but should also act as professors in an equitable and responsible manner whenever dealing with non- Canadians. They should encourage the exchange of knowledge in its most varied and international forms, and should scrupulously abstain from ethnocentric statements or from attempts to limit the freedom of expression of foreign students.

7.6
This ethical code should also apply when other differences among Canadians are involved whether of sex, the ethnic origin of Canadian students, native status, or colour. Such differences require the utmost intellectual and moral vigilance among professors to ensure that teaching and research in Canadian universities reflect the reality of all Canadians. It is only under these conditions that we can realize the goals of this document, particularly sections 1.1, 1.2 and 1.3.

Approved by Council, February 1989.

Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

200 Kent Street
Ottawa, Canada
K1A 1H5

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

200, rue Kent
Ottawa, Canada
K1A 1H5

ANNEX 3

NSERC INTERNATIONAL FELLOWSHIPS

Objectives

These fellowships provide to foreign doctoral graduates in the natural sciences or engineering an opportunity to spend a period of up to two years engaged in research at a Canadian university. This program has the following objectives:

a) to strengthen the research environment in Canadian universities by bringing into their laboratories excellent young researchers from other countries;
b) to facilitate the creation or reinforcement of links between Canadian university researchers and research establishments in other countries;
c) to provide opportunities for young scientists and engineers from abroad to further their research training and experience by means of a period of research at a Canadian university;
d) to enhance the international reputation of Canadian research activities.

Eligibility

Candidates must hold a doctoral degree (or possess its research equivalent) in science or engineering from a recognized foreign university. The degree must have been conferred on the candidate not more than five years prior to the date of application for the fellowship. Candidates must not be Canadian citizens nor permanent residents of Canada. The proposed field of research must fall within those which are eligible for support by NSERC.

Location of Tenure

International Fellowships are tenable at any Canadian university which can provide appropriate research facilities and environment for the proposed research activity. Fellows must work under the supervision of a faculty member who holds an NSERC research grant (operating, strategic, cooperative R&D) or an NSERC industrial research chair at the time of nomination by the university.

Duration of Award

Fellowships will be awarded for an initial period of 12 months. Provided that satisfactory progress is made during this period the fellowships may be renewed for a further period of up to 12 months.

Value of Award

For 1990 awards, the stipend for these fellowships will be $28,000 for 12 months. No additional stipend is payable in respect of dependents. The stipend is subject to the payment of Canadian income tax. This stipend is at the same level as that paid to Canadian holders of NSERC postdoctoral fellows and it is considered to be adequate for a modest standard of living for a single fellow.

Application Procedures

Applications for NSERC International Fellowships are made by submitting form 224, together with the supporting documents as specified in the instructions which accompany this form.

Applications must be submitted directly to the university department in which it is proposed to hold an award. Applications must not be sent directly to NSERC. **Candidates must not apply to more than one university.**

Applications for 1990 awards, and all supporting documents, must be received by the proposed host university not later than December 1, 1989.

Review Procedures

Each university will be assigned a quota for nominations. The university will select from among the applications it receives those which it wishes to nominate to NSERC for fellowships.

University nominations for 1990 fellowships must reach NSERC not later than January 15, 1990. A complete nomination will consist of the following items:

- the original copy of form 224 as submitted by the candidate;
- the original copies of all supporting documents submitted by the candidate;
- a completed NSERC Personal Data Form (form 100) for the proposed research supervisor;
- a completed nomination form (form 225).

Candidates to be awarded fellowships will be selected from among those nominated by an interdisciplinary selection committee. Up to about 50% of the nominees are likely to receive fellowships.

Criteria to be used by the selection committee in recommending successful candidates will include:

a) the excellence of the candidate as demonstrated by letters of recommendation, academic and research records, publications and other research contributions;
b) the scientific merit of the candidate's research proposal;

Canada

March 1989

c) the calibre of the Canadian researchers with whom the fellow would be associated;
d) the suitability of the proposed university for the research to be undertaken by the fellow;
e) the potential for benefit to the university and to Canada which could occur as a result of the proposed visit.

There will be no award quotas by discipline, by university, or by country of origin of fellows.

Announcement of Competition Results

Candidates who have been nominated by a university will be informed by NSERC about the outcome of their application. Notifications of decisions will be mailed to all nominees by about April 30.

Candidates who have not been nominated to NSERC for an award will be so informed by the university concerned.

Commencement of Tenure

Candidates who are notified by NSERC of their success in obtaining a fellowship must meet all Canadian immigration requirements before commencing tenure of the fellowship. The actual starting date must be agreed upon by the fellow and the host university. The 1990 fellowships may be taken up at any time between October 1, 1990 and January 15, 1991. Awards not taken up by January 15, 1991 will be cancelled.

Payment of Awards

Payment of the stipend is made in advance in four instalments at three-month intervals. Fellowships held for less than 12 months will result in a prorated reduction in the stipend. All payments are subject to Canadian income tax.

Travel Allowance

Fellows are provided with an allowance towards the cost of travel between the place of residence at the time the award is made and the location of the university at which the award is to be held. A further allowance is paid to married fellows when accompanied by a spouse and/or children. There is no allowance for the cost of transporting excess baggage or moving of household effects. The maximum amount payable is limited to the cost of economy class air fare via the most direct route plus appropriate ground transportation.

A similar travel allowance will be paid upon termination of the fellowship provided that the fellow returns to the country from which he or she departed to take up the award. All travel allowances are subject to Canadian income tax.

Hospital and Medical Insurance

Fellows must ensure that they, and any accompanying dependents, are covered under appropriate Canadian hospital and medical insurance plans for the full duration of their stay in Canada. Successful candidates will be provided with full information about such plans prior to their departure for Canada. The fellow is responsible for the payment of the premiums for such plans.

Regulations During Tenure

Regulations governing fellowships during tenure are explained in detail in the information booklet which is given to fellows at the time of notification of the award. Certain matters are summarized below.

Duties

Fellows are expected to devote their full time to their research activities during tenure of their award. They are not permitted to undertake any additional duties such as teaching.

Other Sources of Income

The host university may, if it so wishes, supplement the NSERC stipend with a further fellowship. Where a fellow is engaged in research of direct interest to an industrial organization, the company may, if it so wishes and with the consent of the university, supplement the NSERC stipend with a further fellowship. There is no limit placed upon the value of these supplements. There shall be no obligation on the part of fellows receiving such supplements to undertake any extra duties on behalf of the university or industrial organization.

Holidays

Fellows may take holidays not exceeding three weeks during each 12-month period of their award provided that this does not conflict with the university's regulations.

Satisfactory Performance

Continuation of the fellowship is at all times subject to satisfactory performance by the fellow. A report by a university to NSERC of continued unsatisfactory performance by a fellow will result in termination of the fellowship by NSERC and a requirement for the fellow to leave Canada.

Secrétariat d'État du Canada
Sous-secrétaire d'État adjoint
Aide à l'éducation
Ottawa, Canada
K1A 0M5
(819) 994-2284

Department of the Secretary of State of Canada
Assistant Under Secretary of State
Education Support

ANNEX 4

JUN 20 1989
JUIN

Mr. André Juneau
Director General
Policy and Program Analysis
Strategic Policy and Planning Branch
Immigration
Employment and Immigration Canada
Promenade du Portage
Phase IV, 9th Floor
Hull, Quebec
K1A 0J9

Dear Mr. Juneau:

I was very pleased that Mr. Jerry Cavanaugh and Ms. Julie Zahoruk Tanner from Employment and Immigration were able to attend the Consultation on International Students on June 12.

As anticipated, the participants were extremely interested in the discussion dealing with work regulations and unemployment insurance. In fact, employment and visa issues also came up later during the day in the context of other items on the agenda. On behalf of the participants, I undertook to convey their comments to Employment and Immigration officials.

In brief, the comments were as follows:

- Participants welcomed the news that CEIC would be conducting a review of the February 1988 changes to employment restrictions for international students and their spouses. A desire was expressed to assist this review in any way possible and participants seemed very willing to be consulted.

- Participants indicated that the need to pay for a work permit for each short-term on-campus job was a burden on international students and requested that a standing on-campus work permit be established.

... / 2

Canada

- It was suggested that because of various employment rules imposed by different funding bodies (e.g., CIDA as opposed to the External Affairs) different categories of international students were being created. A similar concern was voiced with regard to the fact that in some parts of the country (i.e., Toronto and the Mountain Park area) international students are being allowed to work off campus in entry-level positions in the tourist industry under a simplified validation process while this is not the case elsewhere.

- It was pointed out that because foreign scholars are not registered as students, they are unable to work under the new employment regulations even though they come to Canada under student authorizations. Participants requested that the policy be modified to include these people.

- Participants were particularly concerned about the current situation of students from the People's Republic of China, as well as students from other countries who might experience similar hardship in the future. It was suggested that, given the plight of Chinese students now in Canada, they should be allowed to seek off-campus employment without the need for validation. This would presumably involve the blanket extension of the existing exemption for individual students who become temporarily destitute through the curtailment of funding from their home country.

- Participants asked for clarification of the measures already taken by the Government to ensure that Chinese students would not be sent home against their will. It was suggested that these students should be given extensions of their student authorizations or a period of grace. This would avoid their having to claim refugee status, something which could prove to be a problem if they were later to return home.

If you would like to take the opportunity to comment on these issues, I would be pleased to provide your response to the participants of the Consultation when we send out the summary of the meeting in the next couple of weeks.

Thank you for your assistance in this matter.

Yours sincerely,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

ORIGINAL SIGNED BY

Stewart Goodings

Stewart Goodings

c.c.: Andy Anderson
Gerry Cavanaugh
Julie Zahoruk Tanner

Employment and Immigration Canada | Emploi et Immigration Canada

Your file / Votre référence

Our file / Notre référence

AUG - 1 1989
AOUT

Mr. Stewart Goodings
Assistant Under Secretary of State
Education Support
Department of the Secretary of State of Canada
OTTAWA, Ontario
K1A 0M5

Dear Mr. Goodings:

Thank you for your letter of June 20, 1989 regarding the Consultation on International Students held on June 12.

I was very pleased to have been able to take part in the consultation through the attendance of Mr. Cavanaugh and Ms. Zahoruk Tanner. Mr. Cavanaugh was very impressed by the level of interest shown in the whole area of International Students by such a wide variety of people and organizations.

I would like to comment briefly on each of the issues you have raised.

- The review of the February 1988 expansion of the Validation Exempt Categories being conducted at this time is to (a) determine whether the objectives of the policy are being met and (b) determine whether any adjustments need to be made to the policy. We have already received input from certain of the participants and would be pleased to receive more. All will be given serious consideration in the review. We may also wish to consult directly with some of the participants where necessary to elaborate on some issues.

- I can appreciate the concerns raised by participants regarding processing fees. Participants indicated that many jobs on campus are of such short duration that with the fee and the time required to visit the CIC it is not worthwhile to take the job. We are looking at this situation as part of our review and hope to come up with an appropriate solution.

.../2

Canada

- o One of the aims of the review will be to determine whether Validation Exemption Category E09 (students under sponsorship of CIDA) is too restrictive; i.e., should it be expanded to include students sponsored under any Canadian government aid program?

- o The off-campus employment of students in Toronto and elsewhere is simply a response to a labour market demand which could not be satisfied in the normal way.

- o The study will look at the concerns that foreign scholars are not included in the expanded policy regarding employment of post secondary students. Since they are not registered at post-secondary institutions and are not in a structured study program, I do not believe inclusion would be consistent with the objective of the policy.

- o With respect to Chinese students, at the present time, there is no need to develop new procedures regarding employment authorizations for student employment. If a student approaches a CIC, with or without an employment offer, and can provide evidence of lack of financial support due to the recent events in China, an employment authorization may be granted. The employment authorization will not be restricted to a particular job and would have the same validity as the student authorization.

- o The Minister's statement of June 16, 1989 was intended to reassure all Chinese citizens who are in Canada with temporary status that they should have no fear of being asked to leave Canada as long as the situation in China remains threatening to them. Existing procedures allow for the extension of student authorizations to students from China, who have registered for the coming academic year, for periods of up to one year.

- o Students who have completed their course of studies, and who do not seek to continue their studies, as well as those students who have completed the one-year post graduate employment program, may be offered extended visitor status in accordance with the procedures for tourists. That is an extension of visitor status for any reasonable period of time requested, up to one year. They would be documented on form IMM1097 (Visitor Authorization) to provide documentary proof of their status.

.../3

I hope these comments are helpful. If you require any further information I would be pleased to be of assistance.

Again, thank you for writing and giving me the opportunity to comment.

Yours sincerely,

André Juneau
Director General
Immigration Policy Branch

Government of Canada / Gouvernement du Canada

ANNEX 5

news release

Date
For release June 30, 1989. No. 160

A $1.5 MILLION ASSISTANCE PROGRAM AND INFO HOT-LINE FOR CHINESE STUDENTS IN CANADA

OTTAWA--The Secretary of State for External Affairs, the Right Honourable Joe Clark and External Relations and International Development Minister, the Honourable Monique Landry, today announced a series of measures to assist Chinese students in Canada.

They said that the Federal Government, through the Canadian International Development Agency (CIDA), will make up to $1.5 million available to launch a national initiative to assist Chinese students in Canada. Up to $1 million of these funds will be used to establish a National Coordination Office managed by the Canadian Bureau of International Education (CBIE) in partnership with the Chinese Canadian National Council (CCNC). It will provide Chinese students with information, counselling and referral services as well as emergency financial assistance.

"These services will be given in the strictest confidentiality, to ensure the security of the students who need assistance," Joe Clark stressed.

CBIE and CCNC will work together to mobilize resources across Canada, drawing on the support from their respective networks and reaching out to communities, institutions, provincial governments, non-governmental organizations, and business.

Mrs. Landry said that CIDA will provide $300,000 to an emergency fund to be administered by the National Coordination Office. "I hope Canadians across the country will also respond generously to help Chinese students meet their needs".

.../2

CIDA will allocate $200,000 for an automatic blanket extension for three months to pay tuition fees and living expenses of CIDA-sponsored Chinese students in Canada whose training was to end during the summer months.

"The Federal Government has acted with leadership and generosity in response to the urgent needs of the Chinese students in Canada," Mr. Clark said.

The Canadian Bureau of International Education is a national organization, whose objectives are to assist foreign students in Canada, provide them with information and give them emergency financial support. It draws on a network of 150 centres in universities and colleges across Canada.

The Chinese Canadian National Council is an association with a network of 27 chapters across Canada. It promotes understanding and cooperation between Chinese Canadians and all other ethnic, cultural and racial groups in Canada.

A toll-free line (1-800-267-1299) has been installed to allow students to get more information, 24 hours a day, as of now.

The Honourable Barbara McDougall, Minister of Employment and Immigration, has already announced a number of immigration measures in response to the precarious situation that has developed for Chinese nationals, especially students, currently in Canada. All removals to China have been indefinitely suspended. Chinese citizens have several options to choose from and the time to consider the option which best meets their circumstances. They can request a one year extension of their visas or they can apply to stay permanently as immigrants or as refugees.

- 30 -

For further information, contact:

Andrée Corriveau
Press Secretary
Minister Landry's Office
Hull (819) 994-6161

Media Relations Office
External Affairs and
International Trade Canada
Ottawa (613) 995-1874

Government of Canada / Gouvernement du Canada

news release

Date June 30, 1989. No. 162

For release

CREATION OF AN ADVISORY PANEL ON CHINESE STUDENTS IN CANADA

OTTAWA--The Right Honourable Joe Clark, Secretary of State for External Affairs, and the Honourable Monique Landry, Minister for External Relations and International Development, today announced the establishment of a special advisory panel as part of the federal initiative to assist Chinese students in Canada.

Composed of prominent Canadians, the panel will advise the government on policy issues relating to the situation of Chinese students in Canada.

The panel will advise the government through Mrs. Landry on the needs of Chinese students in Canada, on the effectiveness of measures taken by the National Coordination Office, on the Canadian public's response to mobilization efforts, and on any new issues which may arise.

Members of this panel are:

Lewis Chan
President, Canadian Ethnocultural Council

Suzanne Hébert
Vice-President (Training), Lavalin

Jim Matkin
President, B.C. Business Council

Lucien Perras
Former Director General,
Council of Ministers of Education of Canada

.../2

R. Q. Phillips
President, Canada China Trade Council

William Saywell
President, Simon Fraser University

Dr. Gordon Chong
Businessman, Toronto

- 30 -

For further information:

Andrée Corriveau
Press Secretary
Minister Landry's Office
Hull (819) 994-6161

Media Relations Office
External Affairs and
International Trade Canada
Ottawa (613) 995-1874

Statement | Discours

Department of External Affairs | Ministère des Affaires extérieures

89/32

CHECK AGAINST DELIVERY

"CHINA AND CANADA: THE MONTHS AHEAD"

STATEMENT BY

THE SECRETARY OF STATE FOR EXTERNAL AFFAIRS,

THE RIGHT HONOURABLE JOE CLARK

OTTAWA

June 30, 1989.

Secretary of State for External Affairs | Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Canada

These past few weeks have been tumultuous ones in China and a great shock to the many Canadians who have an interest in China and in the relationship between our peoples.

You are aware of the Government's reaction to the brutality of June 4 and to the subsequent campaign of repression unleashed by the regime in Beijing. I announced in the House of Commons on June 5 a series of measures that constituted an initial response to those events, and we have subsequently taken a number of other individual steps.

Today I am announcing several adjustments to Canadian policies in light of the changed circumstances created by the events in China.

Canadians from many walks of life have a stake in our relationship with China. Some Canadians have ties of heritage and language. Academics, professionals and others have spent enormous proportions of their lives learning about China, and sharing the triumph and the tears of China's growing pains. Business people have invested substantial effort and resources - of their own, of their employees and of their stockholders - in building business relations with China. Our farmers have turned their land into a breadbasket for China, and today the China trade represents Canada's largest grain market.

So it is not surprising that there has been such extraordinary attention paid by Canadians to Tiananmen Square and its aftermath. As a country we have a great deal invested in our relationship with the People's Republic and the one-quarter of the world's population that lives there.

It is precisely because of this diversity of legitimate interests that the Government convened last week's "National Round Table", which brought together industrialists, academics, non-governmental organizations and representatives of the Chinese Canadian community. That Round Table produced a virtual consensus on where we should be going in our relationship with China over the next few months, and the few voices discenting from that consensus argued on points of tactics, not on broad objectives or strategy.

In addition to the National Round Table we have had a special session on China in the House Standing Committee on External Affairs and International Trade.

Both the Prime Minister and I have met with representatives of the Chinese Canadian community, Mr. Mulroney in Vancouver and I here in Ottawa. Our colleague, the Minister of Employment and Immigration, subsequently met with representatives of that community in Toronto.

During his time in Ottawa, Ambassador Earl Drake consulted with Parliamentarians, with representatives of the provinces, and with senior officials from major departments and agencies having interests in our relationship with China.

We have had a number of Cabinet meetings on the question and we have listened carefully to suggestions made to us through letters and media commentary.

As a result of this extentive consultative process, where do we go from here? First of all, I think it is clear that we cannot now determine how events are going to unfold in the months ahead with the kind of precision that would allow us to set in stone the parameters and mileposts that should govern our relations with China over the next several years. At the same time, I think we can start to respond to the changed circumstancers in which that relationship will be pursued and begin moving the relationship onto a new footing.

Therefore I am announcing today certain adjustments in the relation between Canada and China.

Sometime in two or three months the outlook may be clearer and we will make further adjustments - perhaps by "thawing" certain parts of the relationship we have frozen, perhaps by cancelling some other elements we are now treating as suspended. I do think the National Round Table was a useful, consensus-building exercise, and we may well hold another one sometime in the autumn when the way ahead is a little clearer.

In the meantime, we are now taking a number of further steps to give effect to the changes in the Canada-China relationship in the context of the new political reality in China.

On the basis of the recommendations we heard during the National Round Table, we are framing our policy in the context of four basic parameters:

- First Tiananmen Square and the subsequent campaign of repression have changed the relationship between Canada and China. The Chinese authorities have called for "business as usual"; this cannot be accepted.

- Second, we value the friendship between our two peoples - we have not become, and will not become, "anti-China";

- Third, we must try to avoid measures that would push China towards isolation; and

- Fourth, we should try to maximize the impact of whatever measures we adopt via a relatively coordinated approach of like-minded countries.

With these basic parameters in mind, we will be analyzing various parts of our relationship, and events and proposals that come before us in the months to come, against certain criteria that have been designed to reflect the new reality in China:

- First, the existing links forged by government, industry and academics over the past decade should be preserved to the extent possible;

- Second, new initiatives in the relationship should focus on peopel-to-people exchanges; and

- Third, programs which benefit or lend prestige to the current hardline policies of the Chinese government, most particularly the military or state propaganda apparatus, should be avoided.

Against these basic groundrules, the series of further measures we are adopting at this time contain adjustments to most of the broad constituent parts of our relationship.

At the level of our overall political relationship with China, we will continue for the time being to defer high-level contacts with the Chinese Government. We will also continue to pursue human rights actions in UN agencies - particularly the ECOSOC and the Commission on Human Rights, and we will enhance the human rights monitoring capacity of our Embassy in Beijing. Other possible measures will be discussed at various international and multilateral events in the months to come.

The benefits of a certain amount of international unison makes it particularly important to stay in touch with our friends and allies in the weeks and months to come. The Paris Summit will be the first major meeting that will permit us to talk collectively about how to manage our China relationships, and we expect that meeting will provide the opportunity to consider the extent to which our concerns and responses are similar. This being said, it will remain important not to help the hardliners' propaganda in China set up a straw man of a western coalition ganging up on China.

On the development assistance front, we intend to withdraw from three projects which we believe fail the test of the new criteria - preserving links, people-to-people exchanges, and no support for the military and propaganda apparatus. The three projects involve support for state auditor training, a lube oil centre, and urban traffic management. In addition, we will keep on hold four of the five agreements for which the signings were postponed in the immediate aftermath of the Tiananmen incident. We will, however, proceed to sign a project linking community colleges with their Chinese counterparts. We will also be suspending indefinitely activity associated with the Three Gorges project, and be placing new emphasis on people-to-people exchanges, and on an increased flow of students to Canada.

On the economic front, we will be proceeding with a number of adjustments. First, we will henceforth be applying the criteria I outlined when new projects are considered for support under the EDC line-of-credit. We will be cancelling one project - a television transmission facility - which is clearly supportive of China's state propaganda apparatus. Along with other countries, we will be examining the possiblity of suspending further streamlining and liberalization of the COCOM export controls as they apply to China, and we will be suspending government fundig for participation in PRC-hosted trade shows and exhibitions for the remainder of the year. Finally, we will be downgrading Canada's trade representation in Beijing in response to the changed circumstances and in anticipation of an expected downturn in trade activity.

In the area of communications and cultural exchanges, we will be making very few adjustments. As a government we feel it is particularly important to sustain cultural and people-to-people links at this time. We have had many requests about the various twinning arrangements and institutional linkages that exist between our provinces, municipalities and non-governmental organizations and their Chinese counterparts. What we are saying to them today is not to cut their ties but to reach out to their counterparts, to their contacts with the objective of keeping the doors open, keeping the exchanges operating and information flowing. The more contacts people from all walks of life in China can have with their Canadian and other friends, the less likely the success of the onslought of the hardline propaganda machine.

At the same time, we are calling on the CBC to suspend their Broadcasting Aide Memoire on joint production for radio and television programming with Chinese state radio, given the latter's current role in China's propaganda efforts.

As you know, Radio Canada International advanced by ten months its program for Mandarin broadcasts into China, from next April to last week, and we will be exploring with them the possibility of increasing the length and the frequency of future broadcasts. We are not talking here of western propaganda, we are talking about the kind of straight news and information broadcasts that are standard Canadian fare. We leave it to Chinese listeners to make their own judgements about what is truth and what is not.

On the immigration front, we have attempted to respond to increased demand by beefing up our processing capacity in Beijing and Shanghai. We have to date been giving priority to students, and to the families of students and others here in Canada, and we will be looking at further measures as the weeks and months advance.

With respect to Chinese students here in Canada, the Government has already taken steps to respond to the uncertainty they have felt in light of the radically changed environment in their homeland.

I and my colleagues the Minister of Employment and Immigration and the Minister of External Relations and International Development have prepared a series of measures to address the situation of Chinese students here in Canada, their ability to support themselves while here, and their longer-term status. We have emphasized that we are willing to extend student Visas for a year and we have established mechanisms to ensure that work permits, job counselling services, and financial support will be in place for those who need it. At the same time, we are not encouraging Chinese students here to take hasty decisions. We are not pressuring them into definitively cutting their ties to China - we are simply saying that you are welcome during this period of uncertainty. If in the end they choose not to return to China, then we will look at individual cases sympathetically, but we continue to hope that the situation in China will encourage them to decide, at the end of their academic programs, to return to China, bring with them Canadian concepts, Canadian ways of doing things, and a healthy commitment to truth and the rule of law.

There is separate press material available on the programs being put in place with respect to the students and so I do not think there is any need for me to delve into the details here. I might add, however, that these programs are an excellent example of cooperation between a variety of communities here in Canada, cooperation made possible by the consultative process we have adopted in response to the events in China.

ANNEX 6

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Received
OCT 2 1989

news release

Date September 26, 1989 S-09 / 89-54

For release Immediate

ESTABLISHMENT OF A COMMISSION FOR THE INTERNATIONAL RECOGNITION OF STUDIES, DEGREES AND DIPLOMAS

TORONTO -- A national Commission for the international recognition of studies, degrees and diplomas will soon be set up in Canada.

This was jointly announced here today by the Hon. Sean Conway, Chairman of the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), the Right Hon. Joe Clark, Secretary of State for External Affairs, and the Hon. Gerry Weiner, the Secretary of State of Canada.

The Commission will facilitate the implementation in Canada of the Unesco Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees. It will collate information for universities, colleges and professional associations, to help them carry out their responsibilities to establish equivalencies for foreign degrees and diplomas. At the same time, the new Commission will be charged with making Canadian degrees and diplomas better known and promoting their recognition in other countries.

The three Ministers said they were very pleased about this project which they characterized as a concrete example of federal-provincial cooperation in post-secondary education.

The Council and the Department of the Secretary of State have agreed to jointly finance the operations of the Commission. Each will contribute $50,000 a year for the next three years.

Members of the Commission will be designated by the provinces, the federal government and interested organizations. The CMEC will undertake the administration of the Commission.

Mr. Conway, Chairman of the Council and Ontario Minister of Education, Colleges and Universities and Skills Development, said this agreement had been long awaited by Canada's colleges and universities.

"It is often difficult for this country's post-secondary institutions to assess the equivalency of foreign studies and degrees which so many new Canadians and foreign students bring with them", said Mr. Conway.

"The Commission will assist Canadian colleges and universities in establishing equivalencies by giving them easier access to up-to-date, relevant information on the education systems of other countries," added the CMEC Chairman.

"I am particularly pleased about this agreement for the many citizens and residents of Canada who have studied abroad and are not always satisfied in the way equivalencies for their competence and knowledge are determined in Canada," said Mr. Weiner.

"I am convinced that the Commission will be able to gather and disseminate objective data which will make for more equitable consideration of foreign studies and diplomas in Canada," he added.

The Secretary of State for External Affairs explained that the setting up of the new national Commission will give Canada the administrative mechanism necessary to adhere to an important convention of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Unesco) on the recognition of studies, degrees and diplomas.

"We will soon ratify this convention which will allow Canada to cooperate directly with the many countries in Eastern and Western Europe who have already done so, to work with them to reduce obstacles to international exchanges," said Mr. Clark.

"We will learn to better understand and appreciate the education systems of those countries and we will also promote Canadian degrees internationally," he added.

- 30 -

Information:

Boyd Pelley
Council of Ministers of Education, Canada
(416) 964-2551

Len Westerberg
Office of the Hon. Gerry Weiner
(819) 997-7788

Réjane Dodd
External Affairs Canada
(613) 995-1874

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA CONSULTATION SUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DU 12 JUIN 1989

Politiques, analyse
et liaison
Aide à l'éducation
Secrétariat d'État
Octobre 1989

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA CONSULTATION SUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DU 12 JUIN 1989

DÉCLARATION LIMINAIRE DU PRÉSIDENT

- Stewart Goodings, sous-secrétaire d'État adjoint, Aide à l'éducation, ouvre la séance en accueillant les participants (dont la liste figure à l'annexe 1). Il souligne la présence de Gerald J. McCarthy de la Nouvelle-Écosse et de Art Hamilton de la Colombie-Britannique, ainsi que de Sheila Molloy du Secrétariat du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).

- M. Goodings fait ensuite un bref rappel des événements qui ont conduit à cette troisième consultation :

  - Demande à l'automne 1987 d'un rapport sur les étudiants étrangers par le secrétaire d'État d'alors, l'honorable David Crombie;

  - Première consultation sur les étudiants étrangers en décembre 1987 où les organisations non gouvernementales ont exprimé leurs points de vue à l'égard des politiques et programmes fédéraux et provinciaux relatifs aux étudiants étrangers;

  - Deuxième consultation en juin 1988 où les représentants fédéraux ont expliqué les changements apportés récemment aux politiques et programmes fédéraux et où les représentants des organisations non gouvernementales et du secteur privé ont fait connaître leurs opinions à l'égard de ces changements.

- M. Goodings explique que la troisième consultation a pour but de voir le progrès accompli jusqu'à date et d'examiner les autres changements qui pourraient encore être apportés.

- M. Goodings demande alors aux participants de décrire brièvement les activités relatives aux étudiants étrangers qu'ils ont entreprises au cours de la dernière année et de signaler les questions qu'ils aimeraient voir ajouter à l'ordre du jour.

TOUR DE TABLE

- Les participants soulèvent plusieurs préoccupations. Les quatre items suivants sont ajoutées à l'ordre du jour :

  - les mesures à prendre afin d'aider les étudiants et les universitaires chinois présentement au Canada;

- la reconnaissance des études et des diplômes étrangers;

- les services offerts aux étudiants étrangers avant leur arrivée, durant leur séjour et après leur départ;

- les frais de scolarité supplémentaires.

- À l'occasion de leur intervention, plusieurs participants font état d'activités, d'initiatives ou de publications d'intérêt général, dont on peut citer entre autres :

  - «Commonwealth Student Flows in an International Perspective: Update and Model for Future Monitoring» par George Tillman pour le Secrétariat pour les pays du Commonwealth;

  - «International Students in Canada: A Bibliography of Recent Published and Unpublished Sources with a Bibliographical Essay» par le Réseau canadien de recherche pour l'enseignement supérieur;

  - Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987 par Statistique Canada;

  - Profil des étudiants étrangers au Canada, 1988 publié par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI);

  - «Dispositions visant l'intégration des étudiants étrangers : un énoncé de principes de l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU)». (Voir projet de document à l'annexe 2. L'ACPU souhaiterait recevoir des observations sur ce document.);

  - Une maison d'édition japonaise vient de publier un guide pour les étudiants japonais qui pourraient désirer venir étudier au Canada;

  - Revenu Canada devrait publier au début de 1990 un guide de déclaration du revenu destiné aux étudiants étrangers;

  - La base de données «Work Study Travel Abroad» de Queen's University a été transférée au Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) qui a reçu l'appui de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour l'améliorer à des fins de distribution nationale;

  - L'analyse des données recueillies lors de l'enquête effectuée par l'International Centre de Queen's University sur les services offerts aux étudiants étrangers dans les universités ontariennes n'est pas encore terminée. Les premiers résultats indiquent cependant que ces services sont encore marginaux;

- L'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) a élaboré un module de formation pour ses employés qui s'occupent des étudiants et des professionnels étrangers. Ce module traite, entre autres, de l'identification des besoins de ces étudiants et de ces professionnels, de l'évaluation à faire lors de leur séjour au pays et du suivi à effectuer lors qu'ils sont de retour dans leur pays d'origine;

- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a mis sur pied un nouveau programme de bourses internationales de recherche pour les chercheurs étrangers titulaires de doctorat en sciences naturelles et en génie qui désirent faire un stage de recherche de deux ans dans une université canadienne. (Voir annexe 3.)

L'ENQUÊTE DE 1988 SUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES

- Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) a effectué, avec l'appui du Secrétariat d'État, une enquête sur les attitudes des étudiants étrangers auprès d'un échantillon prélevé dans 20 universités canadiennes qui a mené à la publication d'un rapport intitulé «L'enquête de 1988 sur les étudiants étrangers dans les universités canadiennes».

- M. John de Vries de l'Université Carleton, après avoir brièvement décrit la méthodologie utilisée pour faire l'enquête, en fait ressortir les points saillants dont :

  - Les étudiants étrangers viennent au Canada principalement parce qu'il leur est difficile de poursuivre des études universitaires dans leurs pays;

  - Ils sont généralement satisfaits de leur séjour au Canada;

  - Les parents, les autres membres de la famille et les épargnes personnelles constituent les sources de soutien financier les plus communes;

  - L'étudiant étranger moyen a dépensé environ 11 000 $ au Canada pendant l'année 1987-1988;

  - La participation féminine est moins élevée que la participation masculine;

  - Les principaux problèmes soulevés par les étudiants sont : les restrictions imposées quant au travail rémunéré, les frais de scolarité supplémentaires et la difficulté d'obtenir de l'information sur les universités canadiennes. Un certain nombre d'étudiants étrangers disent aussi avoir éprouvé certaines difficultés avec les agents canadiens d'immigration soit dans leur pays, soit encore au point d'entrée au Canada.

- M. de Vries, en terminant, fait ressortir le besoin d'effectuer des recherches tant sur les étudiants étrangers éventuels que sur ceux qui sont retournés dans leur pays. Il mentionne aussi que des recherches devraient être effectuées sur les étudiants étrangers de niveau collégial.

- Les participants discutent alors des effets des frais de scolarité supplémentaires ainsi que des moyens à prendre pour augmenter la participation féminine.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PERMIS DE TRAVAIL ET AUX POLITIQUES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE - MISE À JOUR

- M. Gerry Cavanaugh d'Emploi et Immigration Canada explique que son ministère conduit présentement une étude afin d'évaluer les conséquences de l'assouplissement apportée, il y a un peu plus d'un an, aux règlements régissant l'accès à l'emploi des étudiants étrangers et de leur conjoint. Le ministère y prend en considération les observations reçues jusqu'à date et invite les participants à faire connaître leurs points de vue, si ce n'est déjà fait.

- En ce qui concerne les étudiants chinois, M. Cavanaugh ajoute que certaines clauses spéciales visant à faciliter l'accès à l'emploi aux étudiants étrangers dont l'approvisionnement en fonds est interrompu ou affecté par des bouleversements dans leur pays d'origine, s'appliqueront aux étudiants chinois.

- Mme Julie Zahoruk Tanner, aussi d'Emploi et Immigration Canada, précise que les changements apportés récemment au régime d'assurance-chômage visent à ce que les étudiants étrangers aient droit aux prestations d'assurance-chômage au même titre que les étudiants canadiens. Comme tous les autres requérants, les étudiants étrangers doivent cependant être évalués individuellement en fonction de leur disponibilité à travailler dans un marché de travail déterminé.

- Les participants soulèvent alors certaines questions dont :

  - la possibilité de remplacer les permis de travail temporaires permettant aux étudiants étrangers de travailler sur le campus par un seul permis couvrant les différents emplois occupés sur le campus au cours de la durée des études;

  - la possibilité de permettre aux étudiants étrangers de travailler au Canada pendant plus de 12 mois après l'obtention de leur diplôme afin d'acquérir plus d'expérience de travail;

  - la difficulté pour les étudiants étrangers de prendre part aux programmes d'études ou de travail coopératifs;

  - la possibilité pour les personnes à charge des étudiants étrangers, autres que le conjoint, qui étudient au niveau secondaire de travailler sur le campus;

- le fait que les différents organismes canadiens qui parrainent les étudiants étrangers imposent des règlements différents quant à l'emploi;

- le fait que les étudiants étrangers soient autorisés, en Ontario, à travailler hors campus dans des postes subalternes dans le secteur de l'hôtellerie à la suite d'un processus d'enquête simplifié.

- À la suite de la consultation du 12 juin, M. Goodings écrivait à M. André Juneau, directeur général de la Politique de l'immigration d'Emploi et Immigration Canada, pour lui faire part de ces questions. Vous trouverez, à l'annexe 4, copie de la lettre de M. Goodings ainsi que de la réponse que lui faisait parvenir M. Juneau.

PRÉSENTATION DU FILM «FAVOURABLE EXCHANGE»

- Les participants visionnent ce film destiné à sensibiliser le public à l'importance de la présence des étudiants étrangers au Canada. Le film a été produit par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et co-parrainé par l'Agence canadienne de développement international, le Secrétariat d'État, le ministère des Affaires extérieures et Emploi et Immigration Canada. Il sera disponible en version française d'ici peu.

UNE STRATÉGIE DE MARKETING POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS CANADIENS À L'ÉTRANGER

- M. Guy Leclaire, d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, explique que son ministère poursuit plusieurs activités liées à l'éducation internationale. Le ministère vient de publier Profil de l'industrie - Services commerciaux d'enseignement de formation et participe, avec Affaires extérieures Canada, au développement d'une stratégie de marketing afin de rehausser le profil des services éducatifs canadiens à l'étranger. Une partie de cette stratégie de marketing vise les étudiants étrangers qui pourraient désirer poursuivre leurs études au Canada. Afin que la stratégie tienne compte de la capacité d'accueil de nos établissements d'enseignement postsecondaire, le ministère des Affaires extérieures subventionne deux études entreprises par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) pour déterminer cette capacité d'accueil. De plus, un expert-conseil, M. Barry Turner, a été engagé afin de tenir des consultations à travers le pays pour faire en sorte que la stratégie de marketing corresponde aux besoins de l'industrie, des organisations non-gouvernementales et des établissements d'enseignement.

- L'exposé sur la stratégie de marketing suscite une discussion animée parmi les participants. On y parle, entre autres, des différents aspects qu'une stratégie de marketing devrait couvrir, du processus de consultation pour l'élaboration de la stratégie et de la nécessité d'une collaboration fédérale-provinciale et d'une coopération entre les établissements d'enseignement postsecondaire. La discussion fait ressortir la complexité de cette question et la diversité des intérêts en jeu.

INFORMATION AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

- Mme Kim Bartlett est une experte-conseil dont les services ont été retenus par quatre organisations non-gouvernementales pour effectuer une étude sur la façon dont, présentement, les demandes d'information provenant de l'étranger concernant la possibilité d'étudier au Canada sont traitées par les gouvernements, les maisons d'enseignement et les agences spécialisées. Ces quatre organisations sont l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC). Les fonds nécessaires à ce projet ont été fournis par le Secrétariat d'État.

- Mme Bartlett explique son plan de travail. Elle effectuera une revue et une analyse de l'information canadienne qui existe présentement à l'intention des étudiants étrangers éventuels et des mécanismes par lesquels cette information est distribuée, examinera ce qui se fait dans ce domaine dans les principaux pays hôtes et fera des recommandations afin d'améliorer l'information diffusée aux étudiants étrangers éventuels. L'étude commencée le 1er juin devrait être terminée d'ici la fin de 1989.

AUTRES SUJETS DE DISCUSSION

Les étudiants et universitaires chinois

- Face à la crise qui sévit en République populaire de Chine, le gouvernement canadien a entrepris des démarches pour aider les étudiants et les universitaires chinois qui sont présentement au Canada. Ainsi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a déclaré que le gouvernement fédéral recevra avec bienveillance toute demande que les étudiants et les universitaires chinois feront afin de prolonger leur séjour jusqu'à ce que le calme revienne dans leur patrie. Il a pris des mesures afin que ceux qui se sentent en danger ne soient pas obligés de retourner en Chine.

- Les participants posent plusieurs questions : les conditions d'accès des étudiants chinois au marché du travail seront-elles assouplies? leur permis de séjour sera-t-il prolongé? y aura-t-il un fonds d'urgence mis à leur disposition? qu'arrivera-t-il aux boursiers

étrangers non inscrits à titre d'étudiant qui, bien qu'ils détiennent un permis de séjour pour étudiants, n'ont pas le droit d'obtenir un permis de travail? comment les mesures prises seront-elles diffusées? et qu'en est-il des étudiants en Chine qui doivent venir étudier au Canada à l'automne? (Voir, à l'annexe 4, la correspondance, ci-haut mentionnée, entre M. Goodings et M. Juneau d'Emploi et Immigration Canada pour obtenir une réponse à certaines de ces questions.)

- Les participants souhaitent que le gouvernement fédéral fasse connaître aussi rapidement que possible les mesures spéciales qu'il prendra à l'égard des étudiants et des universitaires chinois. Certains participants suggèrent qu'un mécanisme national permanent soit établi pour aider les étudiants étrangers qui sont au Canada lorsqu'une crise se déroule dans leur pays d'origine.

NOTE :

Depuis la consultation du 12 juin, le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs mesures ayant trait à ses relations avec la République populaire de Chine. (Voir la déclaration et les communiqués du 30 juin du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui se trouvent à l'annexe 5.)

Mentionnons tout particulièrement le lancement, par le biais de l'Agence canadienne de développement international, d'un programme d'assistance de 1,5 million de dollars pour venir en aide aux étudiants et aux universitaires chinois présentement au Canada.

Ce programme a permis d'établir un Bureau de coordination nationale sous la direction du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI); le BCEI travaille conjointement avec le Conseil national des Canadiens chinois (CNCC). Le Bureau de coordination nationale fournit aux étudiants chinois des renseignements, des conseils, des services d'orientation professionnelle et une assistance financière d'urgence; une ligne téléphonique sans frais, fonctionnant 24 heures par jour, y a été installée. Le bureau est aussi chargé de mobiliser les efforts des Canadiens désireux de venir en aide aux étudiants chinois au Canada. Son budget est de l'ordre d'un million de dollars. De plus, le bureau dispose d'un fonds d'urgence de 300 000 $ afin d'accorder un appui financier direct aux étudiants et aux universitaires chinois au Canada.

La reconnaissance des études et des diplômes étrangers

- Les participants sont généralement d'accord pour dire que dans l'état actuel de nos connaissances sur les systèmes d'enseignement étrangers, il est parfois difficile de bien évaluer les acquis scolaires, diplômes ou études, des étudiants étrangers et des immigrants.

- On déplore le fait que le Canada n'ait pas encore ratifié la Convention de l'Unesco sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe et qu'une Commission nationale n'ait pas encore été établie. (Note : la création de la Commission a été annoncée le 26 septembre. Voir annexe 6.)

- Certains participants soulignent que les efforts dans ce domaine se font actuellement projet par projet et que les organisations concernées ne peuvent compter sur aucune source stable de financement. On note que l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) a dû, par manque de fonds, se retirer des Projects for International Education Research (PIER) lancé aux États-Unis. L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) se demande si elle pourra obtenir l'appui nécessaire pour participer au projet du Réseau transrégional sur la mobilité universitaire et l'évaluation des diplômes (TRACE); ce projet vise à établir une base de données internationale permettant l'accès immédiat à l'information sur les systèmes et les établissements d'enseignement supérieur de plusieurs pays.

- M. Goodings mentionne que la question de la reconnaissance des études et des diplômes sera portée à l'ordre du jour de la prochaine consultation que le Secrétariat d'État tiendra sur les étudiants étrangers.

Les services aux étudiants étrangers

- Les participants soulignent qu'il faudrait, entre autres, améliorer les services offerts aux étudiants étrangers et donner une formation appropriée à ceux qui s'occupent d'eux sur le campus et à l'extérieur du campus. On suggère aussi que les différents organismes qui parrainent des étudiants étrangers coordonnent mieux leurs interventions et les modalités de l'aide accordée afin d'éviter la création de différentes catégories d'étudiants.

- La prochaine étape pourrait consister, selon certains participants, à réunir plusieurs étudiants étrangers de différents pays afin de discuter de la qualité des services qui leur sont offerts.

CONCLUSION

- À cause de l'heure tardive, M. Goodings met fin à la réunion à 17 h 00, bien que tous les sujets ajoutés à l'ordre du jour n'aient pas fait l'objet d'un débat approfondi. Il remercie les participants et participantes et dit avoir l'intention de continuer à tenir de telles réunions.

PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION DU 12 JUIN 1989 SUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

ANNEXE 1

Monsieur Jerry Cavanaugh
Agent de développement des programmes
Politique de l'immigration
Emploi et Immigration Canada
Place du Portage, phase IV
9ième étage, section G1
Hull (Québec) K1A 0J9
(819) 953-9083

Madame Jane Arnold
Présidente
Fédération canadienne des étudiants
126 rue York, suite 300
Ottawa (Ontario) K1N 5T5
(613) 232-7394

Madame Kim Bartlett
Consultante en matière d'éducation
3504, avenue du Parc, #401
Montréal (Québec) H2X 2H7
(514) 844-7021

Madame Janet Bax
Directrice
Direction des relations internationales
en matière d'éducation
Ministère des Affaires extérieures
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
(613) 996-4551

Madame Lorraine Belisle
Directrice
Services aux établissements et
aux étudiants
Bureau canadien de l'éducation internationale
85, rue Albert, pièce 1400
Ottawa (Ontario) K1P 6A4
(613) 237-4820

Monsieur Pierre Bergeron
Directeur des services personnels
aux étudiants
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
(819) 376-5014

Monsieur John Berry
Directeur
Direction internationale
Association des universités
et collèges du Canada
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5N1
(613) 563-1236

Monsieur Desmond Bevis
Directeur des admissions
Université du Manitoba
Vice-président (Relation internationales)
Association des registraires des
universités et collèges du Canada
424J, University Centre
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N2
(204) 474-8810

Monsieur Richard Bourgon
Agent de programme
Direction générale des
affaires intergouvernementales
et internationales
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne Mance, parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A OK9
(613) 957-7310

Madame Terry Anne Boyles
Directrice
Bureau des services nationaux
Association des collèges communautaires du Canada
110 ouest, avenue Eglinton, 2ième étage
Toronto (Ontario) M4R 1A3
(416) 489-5925

Madame Nicole Bruneau
Agente principale des politiques
Politiques et analyse
Aide à l'éducation
Secrétariat d'État du Canada
25, rue Eddy, pièce 10A7
Ottawa (Ontario) K1A 0M5
(819) 994-5672

Monsieur Daniel Brière
Conseiller, Éducation internationale
Bureau de la coopération internationale
Université de Montréal
2900, boulevard Édouard Montpetit
Pièce E-409, Pavillon principal
C.P. 6128, succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3J7
(514) 343-6555

Monsieur Paul Brennan
Directeur
Éducation et formation
Entraide universitaire mondiale du Canada
1404, rue Scott
Ottawa (Ontario) K1Y 4M8
(613) 725-3121

Madame Teresa Brychcy
Directrice
Direction des bourses
Conseil de recherche en sciences naturelles et
en génie du Canada
200, rue Kent, pièce 427, 4ième étage
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
(613) 995-5521

Monsieur Nigel Chippindale
Directeur général par intérim
Politiques, analyse et liaison
Aide à l'éducation
Secrétariat d'État du Canada
25, rue Eddy, pièce 10A14
Ottawa (Ontario) K1A 0M5
(819) 994-3250

Monsieur Jeff Begley-Lassard
Association nationale des étudiants et
des étudiantes du Québec
1581, rue Dufresne
Montréal (Québec) H2K 3J6
(514) 526-5449

Monsieur Jacques Dahan
Registraire
Collège Français
185 ouest, rue Fairmount
Montréal (Québec) H2T 2M6
(514) 495-2581

Professor John de Vries
Chairman
Department of Sociology and Anthropology
Carleton University
Room B750, Loeb Building
Ottawa, Ontario K1S 5B6
(613) 788-2583

Madame Eva Egron-Polak
Directrice adjointe
Direction internationale
Association des universités et
collèges du Canada
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5N1
(613) 563-1236

Monsieur Jim Fox
Directeur exécutif
Bureau canadien de l'éducation internationale
85, rue Albert, suite 1400
Ottawa (Ontario) K1P 6A4
(613) 237-4820

Madame Moraa Gesicho
Commissaire aux étudiants étrangers
Fédération canadienne des étudiants
780, rue Montgomery
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 2Y1
(506) 455-9337 (506) 453-4955

Monsieur Gerry Godsoe
Agent principal des politiques
Politiques et analyse
Aide à l'éducation
Secrétariat d'État du Canada
25, rue Eddy, pièce 10H28
Ottawa (Ontario) K1A 0M5
(819) 994-1754

Monsieur Stewart Goodings
Sous-secrétaire d'État adjoint
Aide à l'éducation
Secrétariat d'État du Canada
25, rue Eddy, pièce 12B3
Ottawa (Ontario) K1A 0M5
(819) 994-2284

Mr. Art Hamilton
Manager International Education
Ministry of Advanced Education
and Job Training
818 Broughton Street
Victoria, British Columbia V8V 1X4
(604) 387-6271

Monsieur Joe Hartwick
Division de la cotisation des non-résidents
Revenu Canada, Impôt
360 ouest, rue Laurier, pièce 200C
Ottawa (Ontario) K2P 2J8
(613) 954-8457

Monsieur Paul Hitschfeld
Directeur
Direction de la coopération technique
Développement social et ressources humaines
Direction générale des services professionels
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
(819) 997-1197

Dr. Kenneth R. Hughes
Dean, Faculty of Graduate Studies
University of Manitoba
President, Canadian Association
  of Graduate Schools
Room 500, University Centre
Winnipeg, Manitoba R3T 2N2
(204) 474-9887

Monsieur Gilles Jasmin
Chef, Recherche et statistique sur l'éducation
Directeur par intérim, Liaison internationale
Politiques, analyse et liaison
Aide à l'éducation
Secrétariat d'État du Canada
25, rue Eddy, pièce 10H19
Ottawa (Ontario) K1A 0M5
(819) 994-5568

Monsieur Noël Kinsella
Sous-secrétaire d'État associé
Secrétariat d'État du Canada
25, rue Eddy, pièce 12G44
Ottawa (Ontario) K1A 0M5
(819) 953-8042

Monsieur Guy Leclaire
Gestionnaire
Division des industries des
services commerciaux
Industries de services
Ministère de l'Industrie, des Sciences
et de la Technologie
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A OH5
(613) 954-2949

Madame Mary Jo Lynch
Conférence éducation internationale
Direction des relations internationales
en matière d'éducation
Ministère des Affaires extérieures,
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A OG2
(613) 992-6287

Mr. Greg Marcotte
Rector of Admissions
Ontario Universities Application Centre
90 Woodlawn Road West
P.O. Box 1328
Guelph, Ontario N1H 7P4
(519) 823-1530

Monsieur Luc Martin
Conseiller en relations internationales
Conférence des recteurs et des
principaux des universités du Québec
Place du Parc
300, rue Léo Parizeau, suite 1200
Montréal (Québec) H2W 2N1
(514) 288-8524

Mr. Gerald J. McCarthy
Chairman
Nova Scotia Council on Higher Education
1701 Hollis Street
Halifax, Nova Scotia B3J 3B7
(902) 424-6992

Madame Sheila Molloy
Agente, Programme international
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
252 ouest, rue Bloor, suite 5-200
Toronto (Ontario) M5S 1V5
(416) 964-2551

Madame Judith Moses
Directrice générale
Affaires de la jeunesse
Emploi et Immigration Canada
Place du portage, phase IV, 3ième étage
140, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0J9
(819) 997-6406

Monsieur Mongi Mouelhi
Analyste principal
Section de l'enseignement postsecondaire
Division de l'éducation, de la culture
  et du tourisme
Statistique Canada
Édifice R. H. Coats
16ième étage, section "C"
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
(613) 951-1537

Ms. Elizabeth Paterson
Director
International Student Centre
University of Toronto
33 St. George Street
Toronto, Ontario M5S 2E3
(416) 978-2184

Madame Simone Pépin
Agente des programmes des cotisations
Division de la cotisation
  des non-résidents
Revenu Canada, Impôt
360 ouest, rue Laurier, pièce 200C
Ottawa (Ontario) K2P 2J8
(613) 952-7184

Mr. Gordon Scott
SALASAN
11 Evergreen Place, Suite 101
Winnipeg, Manitoba R3L 2T9
(204) 452-5664

Mr. Jack Sinnott
Acting Director
International Centre
Queen's University
John Deutsch University Centre, Room 117
Kingston, Ontario K7L 3N6
(613) 545-2604

Monsieur Tim Stutt
Agent de relations gouvernementales
Association canadienne
des professeurs d'université
294, rue Albert, suite 308
Ottawa (Ontario) K1P 6E6
(613) 237-6885

Ms. Renate Schoep
Consultant - Education and Training
ARA Consultants
102 Bloor Street West, 9th Floor
Toronto, Ontario M5S 1M8
(416) 961-1474

Madame Pamela Smith
Présidente
Association canadienne
des professeurs d'université
Room 308, Classroom Building
Sample Survey
University of Regina
Regina, Saskatchewan S4S 0A2
(306) 585-4764

Monsieur Todd Smith
Agent exécutif
Fédération canadienne des étudiants
126, rue York, suite 300
Ottawa (Ontario) K1N 5T5
(613) 232-7394

Monsieur Colin Stewart
Adjoint exécutif
Planification et recherche
Bureau canadien de l'éducation internationale
85, rue Albert, 14ième étage
Ottawa (Ontario) K1P 6A4
(613) 237-4820

Mr. George Tillman
George Tillman Consulting
162 Belmont Avenue
Ottawa, Ontario K1S 0V5
(613) 232-3362

Monsieur Ayman Yassini,
Directeur
Politiques et affaire générales
Entraide universitaire mondiale du Canada
1404, rue Scott
Ottawa (Ontario) K1Y 4M8
(613) 725-3121

Madame Julie Zahoruk Tanner
Chef, Politiques et programmes auxiliaires
Direction de l'admissibilité aux prestations
Politique d'assurance
Emploi et Immigration Canada
Place du Portage, phase IV, 11ième étage
Hull (Québec) K1A 0J9
(819) 997-8608

caut acpu

canadian association of university teachers
association canadienne des professeurs d'université

ANNEXE 2

294 rue Albert St., Suite 308, Ottawa, Ontario, K1P 6E6 • (613) 237-6885
FAX (613) 237-2105

Dispositions visant l'intégration des étudiants étrangers

Un énoncé de principes de l'Association canadienne des professeurs d'université

1
Principes généraux

Afin de promouvoir les objectifs énoncés dans ce document, les professeurs d'université et, plus particulièrement, l'ACPU devraient tout mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration des étudiants étrangers à la vie universitaire canadienne:

1.1
Pour promouvoir l'entente internationale entre les professeurs, les étudiants et le personnel de soutien, ainsi qu'entre les étudiants étrangers eux-mêmes; la communauté universitaire devra recevoir cordialement les étudiants étrangers en les intégrant à part entière à la vie universitaire et à la société canadienne.

1.2
Pour que l'université puisse contribuer au développement international, envers lequel elle a une responsabilité morale.

1.3
Pour mieux comprendre les méthodes de recherche et d'enseignement suivies ailleurs au monde.

1.4
Pour offrir aux étudiants canadiens la chance de nouer des liens avec ceux d'autres pays, ce qui les sensibilisera aux cultures étrangères et aux questions mondiales.

1.5
Pour offrir aux étudiants étrangers inscrits à l'université une éducation de qualité.

2
Politiques et procédures

La réalisation de ces objectifs exige la concertation entre les représentants des niveaux fédéral, provincial et local, surtout de la

part du personnel enseignant, en ce qui a trait au recrutement, à l'accueil, aux services et aux efforts voulus pour intégrer les étudiants étrangers à la vie universitaire. On doit donc, pour arriver à ces fins, satisfaire aux exigences suivantes:

2.1
Le recrutement. L'université doit être en mesure d'offrir aux étudiants étrangers un programme d'études de qualité avant qu'elle, ou la faculté, ne les recrutent. L'université doit fournir aux étudiants étrangers des renseignements détaillés et pertinents en ce qui concerne les frais de scolarité, les frais de subsistance, le climat, les règlements touchant l'immigration, les exigences linguistiques; le rendement scolaire escompté, particulièrement en ce qui a trait à la charge de travail que comporte chaque cours, la rédaction de dissertations, les examens et le travail en laboratoire; les services d'orientation, ainsi que l'aide sociale, psychologique, médicale et scolaire disponible. Ces règlements et services doivent être expliqués en des termes non équivoques, non bureaucratiques et préférablement par le biais d'une publication conçue à l'intention des étudiants étrangers. L'université doit, en collaboration étroite avec les étudiants étrangers, élaborer un programme cohérent, répondant à leurs aspirations. On ne doit pas recruter des étudiants étrangers simplement pour pallier une baisse temporaire de l'effectif étudiant ou pour mettre la main sur des étudiants de maîtrise sous-payés. L'université doit aussi s'abstenir de vanter ses programmes outre mesure.

2.2
La réalisation de ces objectifs exige une concertation entre les ministères et services gouvernementaux compétents, les établissements universitaires et leurs administrateurs, les associations de professeurs et d'étudiants ainsi que la communauté même des villes sièges d'une université. Selon les circonstances, le personnel enseignant peut s'impliquer de diverses façons: associations nationales ou provinciales, comités et conseils de l'université auxquels siègent des membres des diverses facultés, ainsi que dans leur faculté ou département respectifs et lors des cours ou séminaires.

3
Au niveau national

A ce niveau, l'ACPU doit s'impliquer de concert avec les ministères et services gouvernementaux compétents pour:

3.1
S'assurer que le recrutement d'étudiants étrangers se fasse conformément aux dispositions ci-consignées.

3.2
S'assurer d'une représentation officielle aux instances fédérales qui

établissent les règles relatives au nombre, aux qualifications, ou autres conditions, des étudiants étrangers qui seront admis comme tel au Canada, et pour faire valoir leurs positions relativement à ces politiques ou autres politiques fédérales qui les touchent comme: le droit de travailler, l'assurance-chômage, les pensions, et autres privilèges de ce genre.

3.3
Travailler avec ces instances nationales qui ont pour fonction de venir en aide aux étudiants étrangers.

4
Au niveau provincial

A ce niveau, l'ACPU recommande aux fédérations provinciales de:

4.1
Oeuvrer au niveau national en tant que partenaire de l'ACPU, en ce qui concerne les politiques nationales ayant trait aux étudiants étrangers.

4.2
Exercer des pressions au niveau provincial pour assurer aux étudiants étrangers le même accès que les étudiants canadiens aux services qui relèvent de la province comme le régime d'assurance-maladie et qu'on leur reconnaisse des droits du travail adéquats; bref, promouvoir le bien-être des étudiants étrangers dans les limites de la juridiction provinciale.

5
Au niveau local

5.1
Chaque université doit reconnaître les pouvoirs qu'elle possède, en matière de recrutement, d'établissement de quotas, de l'élaboration ou non élaboration des conditions de bienvenue des étudiants étrangers.

5.2
Les membres de l'ACPU doivent jouer un rôle concret au sein de toutes les instances universitaires qui prennent des décisions concernant les étudiants étrangers.

5.3
En particulier, le personnel enseignant élu ou désigné pour siéger aux conseils, comités, conseils généraux de faculté, etc., doit s'assurer que l'université offre les services suivants:

(a) La diffusion d'information de base avant le départ pour le Canada, afin de faciliter l'arrivée des étudiants étrangers.

(b) L'organisation de l'accueil à l'aéroport ou la gare; des études ont montré qu'il s'agit d'une grande priorité pour les étudiants étrangers.

(c) La préparation de programme d'orientation; devant faire l'objet d'une publicité bien en évidence, la consultation avec les étudiants étrangers qui poursuivent leurs études à l'université et une planification rigoureuse.

(d) L'aide nécessaire aux démarches reliées à l'immigration.

(e) Une aide financière d'urgence.

(f) Une aide quant aux préparatifs de retour dans leur pays d'origine.

(g) Un service d'orientation et d'assistance universitaire.

5.4
Toutes les grosses universités devraient avoir un conseiller à temps plein pour les étudiants étrangers, et le traitement de celui-ci devra être assez appréciable pour attirer des candidats compétents. Dans les petites universités, on devra parfois assigner cette fonction à un membre du personnel enseignant qui s'en acquittera à temps partiel. On devra lui fournir des services de soutien adéquats et alléger sa charge de travail.

5.5
L'université doit activement encourager les étudiants étrangers et canadiens à nouer des liens et à se fréquenter, par le biais de centres étudiants internationaux où l'effectif étudiant justifie de tels organismes ou autres programmes internationaux.

5.6
Des dispositions similaires doivent être prises pour faire un bon accueil au conjoint et aux enfants des étudiants étrangers et s'assurer que ce premier soit bien renseigné au sujet des possibilités qui s'offrent à lui en matière de travail au Canada.

5.7
L'administration de l'université doit offrir à la faculté les ressources et les possibilités de développement professionnel voulues pour aider les étudiants étrangers à s'adapter à la salle de classe canadienne. On doit informer la faculté de la formation des étudiants étrangers dans leurs classes. On doit aussi les informer de tout problème linguistique ou manque probable d'expérience dans l'utilisation d'équipement usuel, tel que les ordinateurs ou l'équipement de laboratoire, et leur faire part des mesures prises par l'université pour remédier à ces problèmes. Au début de chaque année universitaire, l'université doit tenir des séminaires pour la faculté qui compte des étudiants étrangers, afin d'étudier certains besoins spéciaux et problèmes.

5.8
L'université devrait reconnaître les besoins spéciaux des étudiants étrangers, surtout ceux dont les moyens financiers sont faibles et leur apporter une aide pratique afin d'éliminer tous obstacles dans la production de leur thèse.

5.9
L'université devrait s'assurer que l'enseignement par alternance est accessible aux étudiants qui désirent s'y inscrire. Le ministère de l'Immigration du Canada ne s'interpose aucunement pour ce qui est des stages de travail dans le cadre d'un tel programme. L'université devrait en faire autant; autrement, elle ne doit pas admettre les étudiants étrangers à l'enseignement par alternance.

5.10
L'université devrait exercer des pressions sur le gouvernement provincial afin d'assurer la gratuité des soins médicaux aux étudiants étrangers. Ces étudiants, de même que leur conjoint et leurs enfants, devraient bénéficier pleinement du régime d'assurance-maladie provincial, au même titre que les étudiants canadiens.

5.11
La communauté universitaire devrait s'assurer que les étudiants étrangers ne sont pas exploités. En particulier, l'Université elle-même ne doit pas exploiter les étudiants étrangers. On peut aujourd'hui engager ces étudiants à l'université. Leur rémunération doit alors être égale à celle que reçoit un Canadien pour le même travail. Les membres du personnel enseignant ne doivent pas exploiter les étudiants étrangers en les utilisant comme chercheurs non rémunérés ou comme étudiant chargé de travaux dirigés, ou pour un autre travail à l'université ou à l'extérieur. Il doit exister des moyens permettant aux étudiants étrangers de porter plainte ou signaler certains problèmes, en premier lieu par le biais du conseiller des étudiants étrangers, tout en ayant l'assurance que les haut placés de l'université se pencheront sur les cas légitimes.

5.12
L'université devrait encourager les étudiants étrangers diplômés à demeurer actif au sein de la communauté universitaire, en restant en contact avec celle-ci.

6
La participation des étudiants

Lorsque le personnel enseignant siège aux instances étudiantes en tant que conseillers ou autres, tant au niveau national, provincial que local, il doit favoriser les conditions et objectifs suivants:

6.1
Les associations étudiantes doivent activement contribuer à l'accueil

des étudiants étrangers et faciliter leur intégration à la communauté, soit par le travail en équipe, en les logeant chez une famille canadienne ou par d'autres moyens de ce genre.

6.2
Les associations étudiantes doivent activement promouvoir l'intégration des étudiants étrangers à la collectivité locale, ainsi que défendre leurs intérêts, devant l'administration de l'université, les autorités municipales ou autres, pour toutes questions reliées au logement, aux services récréatifs, aux services culturels, à l'attitude de la collectivité à leur égard, à la disponibilité de services de base, tels que le restaurant et le salon de coiffure. Les étudiants et la faculté devraient notamment collaborer afin d'enrayer toute discrimination à l'endroit des étudiants étrangers.

6.3
Les associations étudiantes doivent exercer des pressions sur les autorités compétentes afin de résoudre ces problèmes.

6.4
La faculté devrait collaborer avec les associations étudiantes sur les questions pratiques lorsqu'on les y invite pour réaliser les objectifs décrits plus haut. Les professeurs peuvent aussi soulever ces questions en tant que membres du conseil de l'université, de conseils de faculté généraux ou en tant que représentants aux conseils responsables des services aux étudiants.

7
Dans la salle de classe et le département

Les membres de l'ACPU doivent s'assurer que le climat d'enseignement, la structure des cours, les rapports entre les étudiants sous leur supervision, la documentation disponible aux étudiants et le contenu des cours contribuent tous à:

7.1
Assurer une place de premier plan aux réalités sociales, aux besoins et aux mentalités distinctes des étudiants étrangers, à respecter les cultures, les habitudes et les coutumes de leur pays d'origine, et en général, tenir compte du contexte plus large dans lequel ces étudiants évoluent ainsi que l'étendue de leurs préoccupations, plus complexes que celles des étudiants locaux.

7.2
Encourager les étudiants canadiens dans leurs cours à comprendre ces différentes réalités, en animant la discussion et en incorporant ces questions à la matière enseignée et dans leur analyse de la condition humaine.

7.3
Reconnaître les besoins spéciaux des étudiants étrangers, particulièrement ceux qui relèvent de leur manque de connaissance des méthodes d'enseignement canadiennes et tout mettre en oeuvre pour qu'ils les comprennent et qu'ils retirent le plus possible de leurs cours.

7.4
Reconnaître, à l'étudiant étranger s'il le désire et quand il y a lieu, la possibilité de prendre part à des travaux qui se rapportent aux aspirations de sa société même si cela exige qu'on l'adresse à d'autres professeurs pour certains projets.

7.5
Les membres de l'ACPU qui contribuent à l'accueil et à l'éducation des étudiants étrangers ne doivent pas se contenter simplement de donner de bons conseils aux gouvernements, administrations d'université et associations étudiantes, mais aussi, en tant que professeurs, agir avec justice et de façon responsable envers les non Canadiens. Ils doivent favoriser un échange de connaissances multidimensionnel et à caractère international, et scrupuleusement s'abstenir de donner dans l'ethnocentrisme ou de limiter de quelque façon que ce soit la liberté d'expression des étudiants étrangers.

7.6
Le présent code d'éthique s'applique aussi en ce qui concerne les autres différences que l'on retrouve entre Canadiens: sexuelles, origines ethniques des étudiants canadiens, statut d'autochtone ou couleur de la peau. Ces différences exigent des professeurs une vigilance extrême sur le plan intellectuel et moral, afin que l'enseignement et la recherche dans les universités canadiennes reflètent la réalité de tous les Canadiens. On ne réalisera les objectifs décrits dans le présent document que si l'on respecte ces conditions, particulièrement les articles 1.1, 1.2 et 1.3.

Approuvé par le Conseil, février 1989.

Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

200 Kent Street
Ottawa, Canada
K1A 1H5

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

200, rue Kent
Ottawa, Canada
K1A 1H5

ANNEXE 3

BOURSES INTERNATIONALES DE RECHERCHE DU CRSNG

Objectifs

Ces bourses fournissent à des chercheurs étrangers titulaires de doctorat en sciences naturelles ou en génie l'occasion de faire un stage de recherche de deux ans au maximum dans une université canadienne. Ce programme a comme objectifs :

a) de renforcer le milieu de recherche dans les universités canadiennes en attirant dans leurs laboratoires d'excellents jeunes chercheurs étrangers;
b) de faciliter la création ou le resserrement des liens entre les chercheurs universitaires canadiens et les établissements de recherche à l'étranger;
c) de fournir à de jeunes scientifiques et ingénieurs étrangers l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences grâce à un stage de recherche dans une université canadienne;
d) de rehausser la renommée internationale des activités de recherche canadiennes.

Admissibilité

Les candidats doivent détenir un doctorat en sciences ou en génie d'une université étrangère reconnue ou posséder une expérience de recherche équivalente. Le diplôme doit avoir été décerné au candidat au plus cinq ans avant la date de la demande de bourse. Les candidats ne doivent pas être citoyens canadiens ni résidents permanents du Canada. Le domaine de recherche proposé doit relever du CRSNG.

Lieu de validité

Les bourses internationales de recherche sont valides dans toute université canadienne offrant les installations ou un environnement de recherche appropriés pour la conduite des activités de recherche proposées. Les boursiers doivent travailler sous la supervision d'un membre du corps professoral bénéficiant d'une subvention de recherche du CRSNG (subvention pour dépenses courantes, stratégique ou de R et D coopérative) ou occupant un poste de professeur-chercheur industriel au moment où l'université soumet la mise en candidature.

Durée de la bourse

Les bourses seront accordées pour une période initiale de 12 mois. Sous réserve d'un rapport d'avancement satisfaisant au cours de cette période, les bourses peuvent être renouvelées pour une période équivalente.

Valeur de la bourse

Les bourses de 1990 seront de 28 000 $ pour 12 mois. Aucun paiement additionnel ne sera versé pour les personnes à charge. Ces bourses sont sujettes à la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. Elles ont la même valeur que les bourses postdoctorales du CRSNG à l'intention des stagiaires canadiens. En général, elles devraient permettre un niveau de vie modeste à un stagiaire sans personne à charge.

Modalités de demande

Les demandes de bourses internationales de recherche du CRSNG doivent être présentées à l'aide de la formule 224, à laquelle il faut joindre les documents d'appui précisés aux instructions accompagnant cette formule.

Les demandes doivent être soumises directement au département universitaire proposé, et non pas au CRSNG. **Les candidats ne peuvent faire une demande à plus d'une université.**

Les demandes de bourses de 1990 et tous les documents d'appui doivent parvenir à l'université d'accueil au plus tard le 1er décembre 1989.

Modalités d'évaluation

Un maximum sera imposé sur le nombre de candidatures que chaque université pourra présenter; l'université devra donc choisir parmi les demandes reçues celles qu'elle désire recommander à une bourse.

Les candidatures recommandées par les universités pour le concours de 1990 doivent parvenir au CRSNG au plus tard le 15 janvier 1990. Une candidature complète comprendra les documents suivants :

- la copie originale de la formule 224 telle qu'elle a été soumise par le candidat;
- la copie originale de tout document d'appui soumis par le candidat;
- une formule de renseignements personnels du CRSNG (formule 100) dûment remplie à l'intention du directeur de travaux de recherche proposé;
- une formule de mise en candidature (formule 225) dûment remplie.

Canada

Mars 1989

Un comité de sélection interdisciplinaire choisira les boursiers parmi les candidatures soumises. Près de la moitié des candidats sont susceptibles d'être retenus.

Le comité de sélection recommandera des candidats à la lumière des critères suivants :

a) l'excellence du candidat comme le démontrent les lettres de recommandation, le dossier universitaire et de recherche, les publications et toute autre contribution de recherche;
b) la valeur scientifique de la proposition de recherche du candidat;
c) la stature scientifique des chercheurs canadiens avec qui le boursier se propose de travailler;
d) la pertinence de l'université proposée pour la recherche du boursier;
e) le potentiel de retombées pour l'université et le Canada.

Il n'y aura aucun contingent de bourses par discipline, par université ni par pays d'origine des boursiers.

Annonce des résultats du concours

Le CRSNG informera lui-même de sa décision les candidats recommandés par l'université et ce, vers la fin d'avril.

L'université intéressée devra aviser elle-même les candidats qu'elle n'a pas proposés au CRSNG.

Entrée en vigueur

Les candidats qui reçoivent une offre de bourse du CRSNG doivent satisfaire à toutes les exigences de l'immigration canadienne avant l'entrée en vigueur de leur bourse. La date réelle de début du stage est laissée à la discrétion du boursier et de l'université d'accueil. Les boursiers de 1990 peuvent se prévaloir de leur bourse à tout moment entre le 1er octobre 1990 et le 15 janvier 1991 au plus tard, après quoi les bourses seront annulées.

Paiement des bourses

Les paiements sont effectués à l'avance en quatre versements à trois mois d'intervalle chacun. Les bourses détenues pendant moins de 12 mois seront réduites au prorata de la valeur de la bourse. Tout paiement est sujet à la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

Indemnité de déplacement

Les boursiers bénéficient d'une indemnité de frais de déplacement entre le lieu de résidence au moment de l'octroi et l'université d'accueil. Une indemnité supplémentaire est versée aux boursiers mariés accompagnés de leur conjoint ou de leurs enfants. Aucune indemnité n'est accordée pour les frais de transport d'excès de bagages ou de déménagement des effets personnels. Le montant maximal versé se limite aux frais de transport aérien en classe économique par le trajet le plus court et aux frais de transport terrestre appropriés.

Une indemnité de déplacement semblable sera versée au boursier en cas de cessation de la bourse, à condition que le boursier retourne dans le pays d'où il est venu. Toute indemnité de déplacement est sujette à la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

Assurance hospitalisation et médicale

Les boursiers doivent s'assurer qu'ils sont couverts (ainsi que toute personne à charge qui les accompagne) en vertu de régimes canadiens d'assurance hospitalisation et médicale appropriés pour la durée entière de leur séjour au Canada. Les candidats choisis seront renseignés sur ces régimes avant leur départ pour le Canada. Il incombe au boursier de payer les primes à ces régimes.

Règlements durant la période de validité

Les règlements régissant les bourses en vigueur figurent en détail dans la brochure remise aux boursiers au moment de l'avis d'octroi. Certains points sont résumés ci-après.

Fonctions

On s'attend que les boursiers se consacrent à temps plein à leurs activités de recherche durant la période de validité de leur bourse. Ils ne peuvent s'acquitter d'autres tâches comme l'enseignement.

Autres sources de revenu

L'université d'accueil peut, si elle le désire, offrir une bourse complémentaire à celle du CRSNG. Lorsque le boursier se consacre à une recherche ayant un intérêt direct pour une société, celle-ci peut, si elle le désire et avec le consentement de l'université, offrir une bourse supplémentaire. Il n'y a aucune limite à la valeur de ces suppléments. Les boursiers bénéficiant de ces suppléments ne sont nullement tenus de s'acquitter d'autres fonctions au nom de l'université ou de la société.

Congés

Les boursiers peuvent prendre au plus trois semaines de congé durant chaque période de 12 mois de validité de leur bourse à condition que cela n'aille pas à l'encontre des règlements de l'université d'accueil.

Rendement satisfaisant

La continuation de la bourse est en tout temps sujette à un rendement satisfaisant de la part du boursier. Si le CRSNG reçoit d'une université un rapport indiquant un rendement continu non satisfaisant d'un boursier, il devra mettre fin à la bourse et exiger le départ du boursier du Canada.

TRADUCTION

ANNEXE 4

Le 20 juin 1989

M. André Juneau
Directeur général
Politique de l'immigration
Emploi et Immigration Canada
Promenade du Portage
Phase IV, 9e étage
Hull (Québec)
K1A 0J9

Monsieur,

Je suis très heureux que M. Jerry Cavanaugh et Mme Julie Zahoruk Tanner, d'Emploi et Immigration Canada, aient pu participer à la consultation sur les étudiants étrangers du 12 juin dernier.

Comme prévu, les participants ont pris un vif intérêt aux échanges qui ont porté sur la réglementation du travail et sur l'assurance-chômage. De fait, des questions relatives à l'emploi et aux permis de séjour ont été aussi soulevées plus tard au cours de la journée, à l'occasion de l'examen d'autres points à l'ordre du jour. Je me suis chargé, en leur nom, de transmettre les observations des participants aux autorités responsables à Emploi et Immigration.

Voici un résumé de ces observations :

- Les participants ont été agréablement surpris d'apprendre que la CEIC effectuerait un examen des changements apportés en février 1988 aux mesures restrictives en matière d'emploi visant les étudiants étrangers et leurs conjoints. Ils ont exprimé le désir de contribuer à cet examen, ne demandant pas mieux que d'être consultés sur le sujet;

- Ils ont souligné que l'obligation de se procurer un permis de travail pour chaque emploi à court terme sur le campus constituait un réel inconvénient pour les étudiants étrangers, et on demandé qu'on institue un permis permanent permettant d'occuper différents emplois sur le campus pendant la durée des études;

- Les participants ont ajouté qu'en raison de la diversité des règlements appliqués par les organismes de financement (les règlements de l'ACDI, par exemple, ne sont pas les mêmes que ceux des Affaires extérieures), les étudiants étrangers se trouvent répartis dans des catégories différentes. De plus, ils se sont étonnés des disparités qui existent à travers le pays où dans certaines régions (notamment à Toronto et dans

le parc des Rocheuses), on permet aux étudiants étrangers d'occuper des postes subalternes (hors campus) dans l'industrie du tourisme grâce à un mécanisme de validation simplifié, alors que dans d'autres ce n'est pas le cas;

- On a fait remarquer que les universitaires étrangers non inscrits en tant qu'étudiant ne pouvaient pas travailler en vertu des nouveaux règlements en matière d'emploi, bien qu'ils soient venus au Canada munis d'un permis de séjour pour étudiant. Les participants ont demandé que cette politique soit modifiée et que les universitaires y soient inclus;

- Les participants se sont montrés particulièrement inquiets de la situation des étudiants de la République populaire de Chine, ainsi que de celle des étudiants d'autres pays qui peuvent être confrontés un jour aux mêmes difficultés. Dans les circonstances actuelles, les étudiants chinois qui sont au Canada devraient pouvoir occuper un emploi hors campus sans passer par le mécanisme de validation, ce qui supposerait l'application générale de l'exemption dont bénéficient les étudiants temporairement sans ressources par suite d'une suspension de l'aide qui leur vient de leur pays d'origine;

- Les participants ont demandé des précisions quant aux mesures déjà prises par le gouvernement pour garantir que les étudiants chinois ne seront pas renvoyés chez eux contre leur gré. On a proposé que le permis de séjour de ces étudiants soit prolongé, ou qu'un délai supplémentaire leur soit accordé. Ainsi, ils n'auraient pas à revendiquer le statut de réfugié, lequel pourrait causer des inconvénients à ceux qui souhaiteraient retourner plus tard dans leur pays d'origine.

Si vous désirez profiter de cette occasion pour faire part de vos réactions aux participants, je me ferai un plaisir de les leur communiquer quand je leur enverrai le compte rendu de la réunion, dans quelques semaines.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Stewart Goodings

c.c. : Andy Anderson
Jerry Cavanaugh
Julie Zahoruk Tanner

TRADUCTION

Le 1er août 1989

M. Stewart Goodings
Sous-secrétaire d'État adjoint
Aide à l'éducation
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 20 juin dernier concernant la consultation sur les étudiants étrangers qui s'est tenue le 12 du même mois.

Je suis très heureux d'avoir pu me faire représenter à cette rencontre par M. Cavanaugh et Mme Zahoruk Tanner. M. Cavanaugh s'est dit très impressionné par l'intérêt qu'une assemblée si diverse de personnes et d'organismes a pu manifester au regard de tout ce qui touche les étudiants étrangers.

J'aimerais faire ici quelques brefs commentaires sur chacun des points que vous avez soulevés :

- L'examen de l'élargissement, intervenu en février 1988, des catégories des personnes dispensées de la validation qui est en cours actuellement, a pour but de déterminer si les objectifs visés ont été atteints, ou si la politique adoptée doit être modifiée. Quelques participants nous ont déjà fait part de leur point de vue, et tous les commentaires sont les bienvenus; ils seront sérieusement pris en considération au cours de l'examen. Nous déciderons peut-être de consulter quelques participants en personne afin d'approfondir certaines questions;

- Je comprends fort bien que les participants expriment des préoccupations à l'égard des frais que suscitent l'obtention d'un permis de travail. Ils font valoir que si l'on tient compte du temps que prend une visite au CIC et du droit à acquitter pour un permis, l'emploi à très court terme sur le campus perd presque tout intérêt. Nous avons pris dûment note de cette objection dans le cadre de notre étude, et espérons trouver une solution appropriée;

- Un autre objectif de l'examen entrepris est de déterminer si la catégorie E09 des personnes dispensées de la validation (étudiants parrainés par l'ACDI) est trop restrictive. Devrait-on, par exemple, l'élargir pour y inclure les étudiants qui bénéficient d'autres programmes d'aide du gouvernement?

- L'embauche d'étudiants hors campus à Toronto ou ailleurs n'est qu'une réaction à la demande sur le marché du travail, laquelle ne pouvait être satisfaite de la façon habituelle;

- Notre étude se penchera sur la question des universitaires étrangers, qui ne sont pas visés par la politique élargie concernant l'emploi des étudiants de niveau postsecondaire. Puisque ces étudiants ne sont inscrits ni dans un établissement postsecondaire, ni dans un programme d'étude structuré, je ne crois pas que leur inclusion serait conforme aux objectifs de la politique;

- En ce qui concerne les étudiants chinois, il n'est pas nécessaire, à l'heure actuelle, d'arrêter de nouvelles dispositions quant aux permis de travail. Si l'un d'entre eux se présente à un CIC, avec ou sans offre d'emploi, un permis de travail lui sera délivré s'il peut prouver que ses moyens financiers sont insuffisants en raison des récents événements en Chine. Ce permis ne limitera pas son choix d'emplois et sera tout aussi valide qu'un permis de séjour pour étudiant;

- Par sa déclaration du 16 juin dernier, le Ministre a voulu rassurer tous les citoyens chinois qui sont au Canada à titre temporaire en leur soulignant qu'ils n'avaient pas à craindre qu'on leur demande de quitter notre pays tant que la situation en Chine présenterait des dangers pour eux. Les étudiants chinois inscrits pour la prochaine rentrée universitaire peuvent, conformément aux dispositions actuelles, obtenir une prolongation de séjour pour une période allant jusqu'à un an;

- Les étudiants qui ont terminé leurs études et qui ne souhaitent pas poursuivre leur formation, de même que ceux qui sont arrivés au terme du programme d'emploi postuniversitaire d'un an, peuvent obtenir une prolongation de séjour en tant que visiteurs conformément aux dispositions appliquées aux touristes. Il s'agit d'une prolongation du statut de visiteur pour une période jugée raisonnable et pouvant atteindre un an. Un formulaire IMM1097 (Fiche du visiteur) est rempli comme preuve authentique de ce statut.

J'espère que ces commentaires vous seront utiles. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, je serai heureux de vous les fournir.

En vous réitérant mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général,

André Juneau
Politique de l'immigration

Gouvernement du Canada | Government of Canada

ANNEXE 5

communiqué

Date Le 30 juin 1989 N^{0} 160

Pour publication

UN PROGRAMME D'ASSISTANCE DE $1.5 MILLION ET UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE SPÉCIALE POUR LES ÉTUDIANTS CHINOIS AU CANADA

OTTAWA--Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark et la ministre des Relations extérieures et du Développement international, l'honorable Monique Landry, ont annoncé aujourd'hui les mesures pour venir en aide aux étudiants chinois au Canada.

Ils ont indiqué que le gouvernement fédéral, par le biais de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), va allouer jusqu'à $1,5 million pour lancer une initiative nationale à l'intention des étudiants chinois au Canada. De ces fonds, on affectera jusqu'à $1 million pour l'établissement d'un Bureau de coordination nationale qui sera sous la direction du Bureau canadien d'éducation internationale (BCEI), lequel travaillera conjointement avec le Conseil national des Canadiens chinois (CNCC). Ce bureau fournira aux étudiants chinois des renseignements, des conseils et des services de référence ainsi qu'une assistance financière d'urgence.

«Ces services seront donnés dans la plus stricte confidentialité pour assurer la sécurité des étudiants qui ont besoin d'aide,» a précisé Joe Clark.

Le BCEI et le CNCC travailleront de concert pour mobiliser des ressources dans tout le Canada et par l'intermédiaire de leurs réseaux respectifs, ils s'efforceront d'informer et de sensibiliser les communautés, institutions, gouvernements provinciaux, organisations non gouvernementales et le monde des affaires.

.../2

Canada

Mme Landry a indiqué que l'ACDI allait verser $300 000 dans un fonds d'urgence qui sera administré par le Bureau de coordination nationale. «J'espère que les Canadiens dans tout le pays vont aussi contribuer généreusement pour aider les étudiants chinois à faire face à leurs besoins.»

L'ACDI a prévu $200 000 pour que les allocations couvrant les frais d'études et de subsistance des étudiants chinois parrainés par l'ACDI et dont les stages devaient se terminer au cours de l'été soient automatiquement prolongées de trois mois.

«Le gouvernement fédéral a agi avec leadership et générosité en réponse aux besoins urgents des étudiants chinois au Canada,» a dit M. Clark.

Le Bureau canadien d'éducation internationale est une organisation nationale dont les objectifs consistent à aider les étudiants étrangers au Canada, à les renseigner et à leur donner un appui financier d'urgence. Il dispose d'un réseau de 150 centres dans les universités et collèges à travers le pays.

Le Conseil national des Canadiens chinois est une association regroupant 27 chapitres répartis partout au Canada. Son but est de promouvoir la compréhension et la coopération entre les Canadiens chinois et tous les autres groupes ethniques, culturels et raciaux au Canada.

Une ligne sans frais (1-800-267-1299) a été installée pour permettre aux étudiants d'obtenir plus de renseignements 24 heures par jour dès aujourd'hui.

L'honorable Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a déjà annoncé que des mesures seraient prises pour répondre à la situation précaire dans laquelle se trouvent les Chinois, en particulier les étudiants, présentement au Canada. Tous les renvois de personnes en Chine ont été suspendus pour une période indéfinie. Les citoyens chinois se trouvent devant plusieurs possibilités et on leur donne le temps de choisir la solution qui répond le mieux à leurs besoins. Ils peuvent demander une prolongation d'un an de leur visa ou l'autorisation de demeurer de façon permanente comme immigrants ou réfugiés.

- 30 -

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

André Corriveau
Attaché de presse
Cabinet de la Ministre Landry
Hull (819) 994-6161

Service des relations
avec les médias,
Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
Ottawa (613) 995-1874

Gouvernement du Canada | Government of Canada

communiqué

Date: Le 30 juin 1989 — N° 162

Pour publication

CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF AU SUJET DES ÉTUDIANTS CHINOIS AU CANADA

OTTAWA--Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du développement international, ont annoncé aujourd'hui la création d'un comité-consultatif spécialement constitué dans le cadre des initiatives fédérales en vue d'offrir un soutien aux étudiants chinois au Canada.

Composé d'éminents Canadiens, ce comité conseillera le gouvernement sur les questions relatives à la situation des étudiants chinois au Canada.

Par l'entremise de Mme Landry, le Comité fera des recommandations au gouvernement sur les besoins des étudiants chinois au Canada, l'efficacité des mesures mises en place par le Bureau de coordination nationale, la réponse du public canadien à l'effort de mobilisation et sur toute nouvelle question qui pourrait se présenter.

Les membres de ce comité sont:

Lewis Chan
Président du Conseil canadien ethnoculturel

Suzanne Hébert
Vice-Présidente (Formation), Lavalin

Jim Matkin
Président du "Business Council" de la Colombie-Britannique

Lucien Perras
Ancien Directeur général du Conseil des ministres de l'éducation du Canada

.../2

R.Q. Phillips
Président du Conseil du commerce Canada-Chine

William Saywell
Président de l'Université Simon Fraser

Dr. Gordon Chong
Homme d'affaires de Toronto

- 30 -

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Andrée Corriveau
Attachée de presse
Cabinet de la ministre Landry
Hull, (819) 994-6161

Service des relations
avec les médias
Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
Ottawa, (613) 995-1874

Statement | Discours

Department of External Affairs | Ministère des Affaires extérieures

89/32

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

"L'AVENIR DES RELATIONS SINO-CANADIENNES"

DÉCLARATION PAR LE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRÈS HONORABLE JOE CLARK

OTTAWA

Le 30 juin 1989

Secretary of State for External Affairs | Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Canada

Les quelques dernières semaines ont été tumultueuses pour la Chine et ont provoqué la consternation chez les nombreux Canadiens qui s'intéressent à ce pays et aux relations entre les deux peuples.

Vous connaissez tous la réaction du gouvernement à la brutalité des événements du 4 juin et à la campagne subséquente de répression menée par le régime de Beijing. Le 5 juin, j'ai annoncé à la Chambre des Communes un ensemble de mesures face à ces événements. Depuis, d'autres mesures ponctuelles sont venues s'ajouter.

Je voudrais aujourd'hui annoncer plusieurs changements en réaction à la situation nouvelle en Chine.

Nos relations avec la Chine ont des répercussions sur de nombreux Canadiens et ce, dans toutes les couches de la société. Certains sont rattachés à ce pays par le passé et par la langue. Par ailleurs, des universitaires, des professionnels et d'autres personnes ont passé une grande partie de leur vie à étudier la Chine et à établir des liens avec leurs homologues chinois. Ils se sentent solidaires des réussites et des échecs qui accompagnent les efforts de développement de ce pays. De leur côté, les gens d'affaires ont investi beaucoup d'efforts et de ressources - sans compter ceux de leurs employés et de leurs actionnaires - pour établir des relations commerciales avec la Chine. Pour leur part, les agriculteurs canadiens sont devenus les fournisseurs de la Chine qui, constitue aujourd'hui, le marché céréalier le plus important du Canada.

Ce n'est donc pas étonnant que les événements de la place Tiannamen et ceux qui ont suivi aient autant retenu l'attention des Canadiens. Comme pays, nous n'avons rien épargné pour développer nos relations avec la République Populaire de Chine et la population de ce pays qui représente le quart de la population mondiale.

- C'est donc précisément en raison de la diversité des intérêts qui nous rattachent à ce pays que le gouvernement a convoqué la semaine dernière une Table ronde nationale réunissant des industriels, des universitaires, des organisations non gouvernementales et des représentants

de la communauté sino-canadienne. À l'issue de cette Table ronde, les opinions étaient virtuellement unanimes quant à l'orientation que nous devrions donner à nos relations avec la Chine au cours des quelques prochains mois et les rares différences exprimées concernaient surtout des questions de tactique et non les grands objectifs ou la stratégie.

- En plus de la tenue d'une Table ronde, nous avons également convoqué une séance spéciale du Comité permanent de la Chambre sur les Affaires extérieures et le Commerce extérieur.

Par ailleurs, le Premier ministre, à Vancouver et moi-même, à Ottawa, avons rencontré des représentants de la communauté canadienne d'origine chinoise. Notre collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a eu par la suite des entretiens avec des représentants de cette communauté à Toronto.

- De son côté, pendant son séjour à Ottawa, l'ambassadeur Earl Drake a eu des consultations avec des parlementaires, des représentants des provinces, ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères et organismes importants qui s'intéressent à nos relations avec la Chine.

- Le Cabinet s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner la question, et nous avons étudié soigneusement les suggestions qui nous ont été faites par correspondance ou par l'entremise des observations de la presse.

- Après ce long processus de consultations, que devrions-nous faire maintenant? D'abord, il est évident que nous ne pouvons pas savoir la tournure que vont prendre les événements au cours des prochains mois et l'incertitude où nous sommes ne nous permet pas d'établir de façon définitive les paramètres et les points de repère qui devraient guider nos relations avec la Chine pendant les prochaines années.

- Je veux annoncer aujourd'hui certains changements dans nos relations sino-canadiennes. Il se peut que dans deux ou trois mois la situation soit plus claire; nous prendrons d'autres décisions - peut-être "réactiver" certains aspects de la relation aujourd'hui gelés, peut-être annuler définitivement d'autres éléments maintenant mis en

veilleuse. Je suis convaincu que la Table ronde nationale a été un exercice utile propre à rallier les opinions, et je crois que nous ferions bien d'en tenir une autre à l'automne, lorsque la situation se sera quelque peu éclaircie.

- Dans l'intervalle, nous prenons un certain nombre d'autres mesures pour traduire dans la réalité le changement des relations entre le Canada et la Chine dans le contexte de la nouvelle réalité politique de ce pays.

D'après les recommandations qui ont été formulées pendant la Table ronde nationale, nous établissons notre politique selon quatre paramètres fondamentaux :

- Premièrement, les troubles de la place Tiananmen et la campagne de répression qui a suivi ont changé les relations entre le Canada et la Chine. Les autorités chinoises voudraient que "les affaires suivent leur cours habituel", comme si de rien n'était. Nous ne pouvons accepter.

- Deuxièmement, l'amitié qui unit les deux peuples nous est précieuse - nous ne sommes pas devenus et ne deviendrons pas "anti-chinois".

- Troisièmement, nous devons tenter d'éviter les mesures qui pousseraient la Chine vers l'isolement.

- Quatrièmement, nous devons faire des efforts pour adopter, avec les pays qui ont à peu près la même attitude que la nôtre, une approche relativement coordonnée quant aux mesures éventuelles à prendre.

En tenant compte de ces paramètres fondamentaux, nous allons analyser les diverses composantes de nos relations, ainsi que les événements et les propositions qui vont se présenter à nous au cours des prochains mois par rapport à certains critères qui ont été conçus pour décrire la nouvelle réalité en Chine :

- Premièrement, les liens existants établis par le gouvernement, l'industrie et les universités au cours de la dernière décennie devraient être maintenus dans la mesure du possible;

- Deuxièmement, les nouvelles initiatives devraient porter sur des échanges entre personnes;

- Troisièmement, il faudrait éviter les programmes qui profitent ou donnent du prestige aux partisans de la ligne dure au sein du gouvernement chinois, plus particulièrement les militaires ou l'appareil de propagande de l'État.

- Dans ce contexte, l'ensemble des nouvelles mesures que nous adoptons en ce moment modifie la plupart des grandes composantes de nos relations.

- Pour ce qui est de nos relations politiques générales avec la Chine, nous continuerons pour l'instant de différer les contacts de haut niveau avec le gouvernement chinois. Nous continuerons également de poursuivre l'action que nous menons dans le domaine des droits de l'homme auprès de diverses institutions des Nations Unies - notamment auprès de l'ECOSOC et de la Commission de droits de l'homme - et nous augmenterons les ressources consacrées, à notre ambassade à Beijing, au suivi de la situation des droits de l'homme en Chine. D'autres mesures éventuelles seront examinées lors des diverses rencontres qui doivent avoir lieu au cours des prochains mois au niveaux multilatéral et international.

- Il est particulièrement important que nous restions en contact avec nos amis et alliés au cours des semaines et des mois à venir, si nous voulons parvenir à un certain degré d'harmonie au niveau international pour une action efficace. Le Sommet de Paris sera la première grande réunion où nous pourrons examiner collectivement l'orientation à donner à nos relations avec la Chine. Nous espérons que cette rencontre sera une occasion d'évaluer dans quelle mesure nos préoccupations et nos réactions sont ou non similaires. Ceci dit, il est important de ne pas donner aux partisans de la ligne dure en Chine des arguments propres à alimenter leur propagande, c'est-à-dire de ne pas leur donner l'impression que les pays de l'Ouest forment une coalition contre la Chine.

- En ce qui concerne l'aide au développement, nous avons l'intention de nous retirer de trois projets qui, selon nous, ne répondent pas aux nouveaux critères - préserver les relations, favoriser les échanges entre personnes et n'apporter aucun soutien aux militaires et à l'appareil de propagande. - ces projets concernent respectivement une aide pour la formation de vérificateurs d'État, un centre d'huile lubrifiante et la gestion du trafic urbain. En outre, nous garderons en attente quatre des cinq accords dont la signature avait été reportée au lendemain des événements qui se sont produits place Tiananmen. Par contre, nous signerons un projet visant à établir des liens entre des collèges communautaires et des établissements équivalents en Chine. Nous interromprons

aussi, jusqu'à une date indéterminée, les activités ayant trait au projet des Trois Gorges, et insisterons, en ce qui concerne les nouveaux projets, sur les échanges entre personnes ainsi que sur l'accroissement du nombre de jeunes qui viennent faire leurs études au Canada.

- Sur le plan économique, nous procéderons à plusieurs ajustements. Tout d'abord, nous appliquerons dorénavant les nouveaux critères que j'ai mentionnés chaque fois qu'il sera question de financer de nouveaux projets à même une ligne de crédit de la SEE. Nous annulerons un projet de mise en place d'installations de transmission télévisuelle - qui, manifestement, serviraient à appuyer l'appareil de propagande d'État en Chine. Nous examinerons avec d'autres pays la possibilité d'interrompre la rationalisation et la libéralisation des contrôles du COCOM à l'exportation qui s'appliquent à la Chine, et nous arrêterons de financer la participation aux foires commerciales et expositions qui doivent se tenir en RPC d'ici la fin de l'année. Enfin, étant donné l'évolution de la situation et vu que l'on s'attend à une diminution des activités commerciales, nous réduirons notre représentation commerciale à Beijing.

Très peu de changements seront apportés dans le domaine des communications et des échanges culturels. En tant que gouvernement, nous pensons qu'il est particulièrement important en ce moment de maintenir les liens culturels et les contacts entre les personnes. Nous avons reçu beaucoup de demandes au sujet des divers arrangements de jumelage et des liens institutionnels qui existent entre nos provinces, municipalités et organisations non gouvernementales et leurs équivalents en Chine. Nous demandons à tous aujourd'hui de ne pas rompre leurs liens avec leurs contreparties et leurs contacts mais, au contraire, de leur tendre la main afin que les portes ne se referment pas, que les échanges se poursuivent et que les informations continuent de circuler. Plus les Chinois de toutes conditions sociales auront de contacts avec leurs amis - Canadiens et autres - moins les partisans de la ligne dure auront de chances de voir leur propagande aboutir.

- En même temps, nous lançons à la Radio Canada un appel afin qu'elle renonce temporairement à son aide-mémoire sur la radiodiffusion concernant la production commune de programmes de radio et de télévision avec la radio d'État chinoise, étant donné le rôle que joue actuellement cette dernière au niveau de la propagande en Chine.

Comme vous le savez, Radio-Canada international a avancé de dix mois son programme pour la diffusion en Chine d'émissions en mandarin, qui a débuté la semaine dernière au lieu du mois d'avril prochain. Nous étudierons avec les responsables la possibilité d'accroître la durée et la fréquence des émissions futures. Il ne s'agit pas ici de propagande occidentale, mais seulement de garantir la diffusion de bulletins d'information objectifs, comme cela se fait au Canada. Nous laisserons aux auditeurs chinois le soin de faire eux-mêmes la distinction entre le vrai et le faux.

- Pour ce qui est de l'immigration, nous avons renforcé nos ressources à Beijing et à Shanghaï pour essayer de faire face à l'accroissement de la demande. Jusqu'ici, nous avons accordé la priorité aux étudiants, aux familles des étudiants et des autres personnes actuellement au Canada. Nous examinerons d'autres mesures au cours des semaines et des mois à venir.

- Le gouvernement à déjà pris des mesures face à l'incertitude ressentie par les étudiants chinois au Canada par suite du revirement de la situation dans leur pays.

Mes collègues, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Relations extérieures et du développement international et moi même, avons préparé une série de mesures pour venir en aide aux étudiants chinois au Canada, pour veiller à ce qu'ils puissent subvenir à leurs propres besoins pendant leur séjour au Canada, enfin pour voir à leur statut à long terme. Nous avons insisté sur le fait que nous sommes disposés à prolonger d'un an la validité des visas d'étudiants, et nous avons mis en place des mécanismes pour veiller à ce que ceux qui en ont besoin puissent obtenir des permis de travail, et bénéficier de services d'orientation professionnelle et d'une aide financière. Nous n'encourageons pas pour autant les étudiants chinois à prendre des décicions hâtives. Nous ne faisons sur eux aucune pression afin de les amener à rompre à jamais leurs liens avec la Chine - nous leur disons simplement qu'ils sont les bienvenus durant cette période d'incertitude. Si, enfin de compte, ils choisissent de ne pas retourner en Chine, nous examinerons favorablement chaque cas; nous continuons cependant d'espérer que la situation en Chine évoluera de telle façon à les encourager, à la fin de leurs études universitaires, à retourner en Chine, pénétrés de nos concepts et de nos façons de faire, et profondément attachés à la vérité et à la primauté du droit.

D'autres documents sur les programmes mis en place pour les étudiants sont disponibles, et il me semble inutile de m'appesantir ici sur les détails. J'ajouterai cependant que ces programmes sont un excellent exemple de coopération entre diverses communautés ici au Canada - coopération qui a été possible grâce aux consultations et aux efforts que nous avons faits pour parvenir à un consensus face aux événements en Chine.

Gouvernement du Canada | Government of Canada

ANNEXE 6

communiqué

Date: 26 septembre 1989 — 8-09 / 89-54

Pour publication: Immédiatement

CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES ÉTUDES ET DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

TORONTO -- Une Commission pour la reconnaissance des études et des diplômes étrangers sera bientôt créée au Canada.

C'est ce qu'ont annoncé aujourd'hui à Toronto l'hon. Sean Conway, président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le très hon. Joe Clark et le secrétaire d'État du Canada, l'hon. Gerry Weiner.

Cette Commission facilitera l'application au Canada de la Convention de l'Unesco relative à la reconnaissance des études et des diplômes. La Commission colligera l'information destinée aux collèges, aux universités et aux associations professionnelles, de façon à les aider dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de reconnaissance des études et des diplômes étrangers. Elle aura également pour fonction de mieux faire connaître les diplômes canadiens et d'en promouvoir la reconnaissance ailleurs dans le monde.

Les trois ministres se sont dit très satisfaits de cette réalisation, qui constitue un exemple concret de collaboration fédérale-provinciale dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le CMEC et le Secrétariat d'État se sont entendus pour financer conjointement les opérations de la Commission et fourniront chacun une contribution annuelle de 50 000 $ pendant les trois prochaines années.

La nouvelle Commission sera formée de représentants désignés par les provinces, par le gouvernement fédéral et par les principales organisations intéressées. Son administration sera confiée au secrétariat du CMEC.

Le président du CMEC, Sean Conway, qui est le ministre ontarien de l'Éducation, des Collèges et Universités et de la Formation professionnelle, a souligné que cet accord était attendu depuis longtemps par les collèges et universités du Canada.

«Il est souvent difficile pour nos établissements d'enseignement postsecondaire d'établir l'équivalence des études faites à l'étranger ou des diplômes acquis hors du Canada par un si grand nombre de nouveaux citoyens et d'étudiants étrangers», a précisé M. Conway.

«La Commission, a ajouté le président du CMEC, facilitera la tâche des collèges et universités en leur donnant un accès plus facile à une information récente et pertinente sur les systèmes d'enseignement des autres pays.»

Le secrétaire d'État du Canada, Gerry Weiner, a déclaré pour sa part: «Je suis particulièrement heureux de cet accord pour les nombreux citoyens et résidents canadiens qui ont fait leurs études à l'étranger et qui ne sont pas toujours satisfaits de la façon dont leurs compétences et leur savoir sont évalués au Canada».

«Je suis convaincu, a-t-il dit, que la Commission pourra recueillir et diffuser une information objective qui rendra plus équitable la reconnaissance des diplômes étrangers dans notre pays.»

Enfin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué que la création d'une telle Commission nationale donne au Canada le mécanisme administratif qui lui était nécessaire pour adhérer à une importante convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco) sur la reconnaissance des études et des diplômes.

«Nous ratifierons bientôt la Convention, a dit monsieur Clark, ce qui permettra au Canada de collaborer directement avec les nombreux pays qui l'ont déjà fait, en Europe de l'ouest comme en Europe de l'est, et de travailler avec eux à réduire les obstacles aux échanges internationaux.»

«Nous apprendrons à mieux connaître et apprécier les systèmes d'enseignement de ces pays et ferons la promotion des diplômes canadiens sur la scène internationale,» a conclu M. Clark.

- 30 -

Renseignements additionnels:

Boyd Pelley
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
(416) 964-2551

Len Westerberg
Cabinet de l'honorable Gerry Weiner
(819) 997-7788

Réjane Dodd
Affaires extérieures Canada
(613) 995-1874